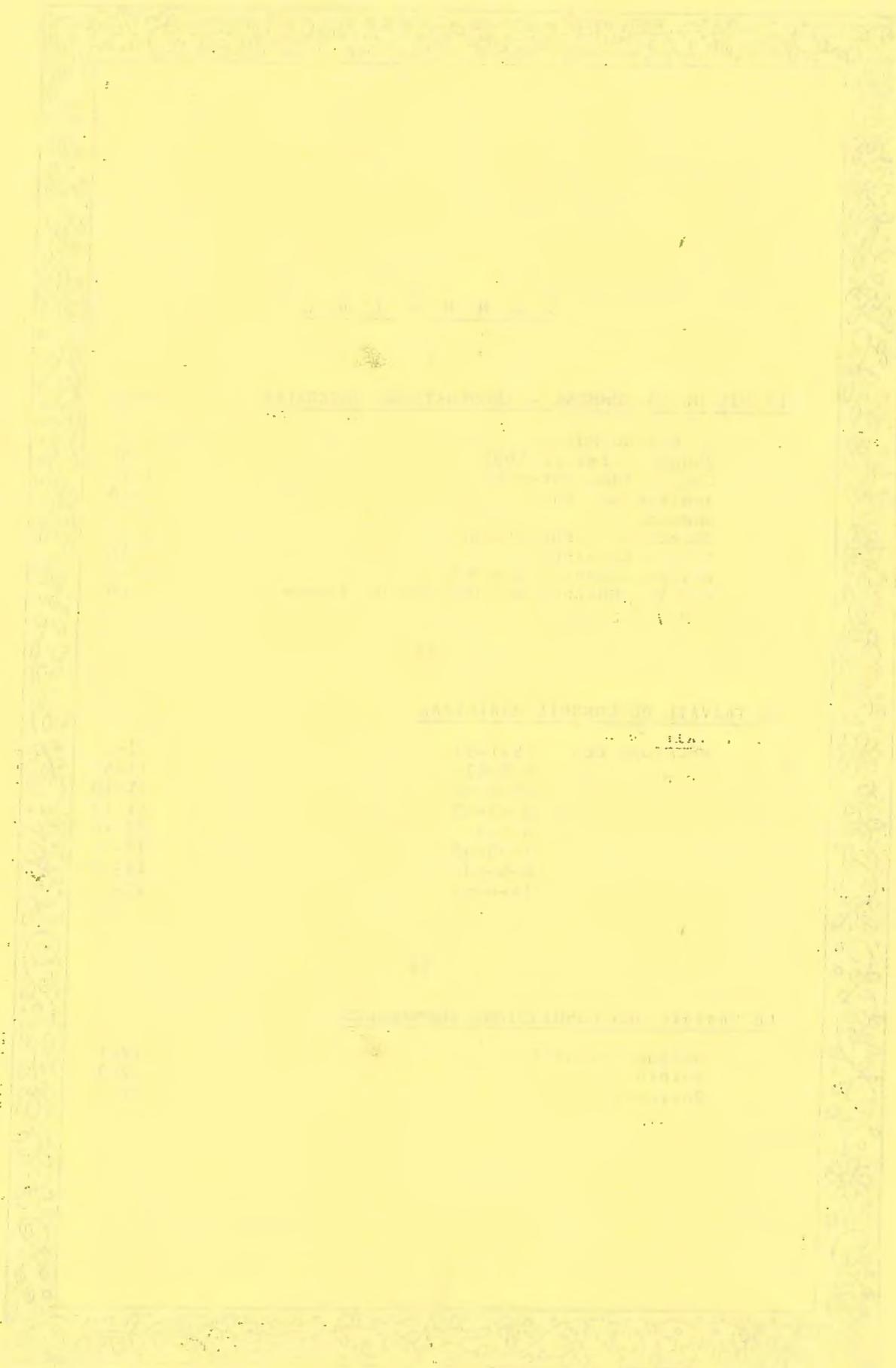


CHUZELLES

INFORMATIONS

MAIRIE





CONTENTS

LIST OF CONTENTS - PART I

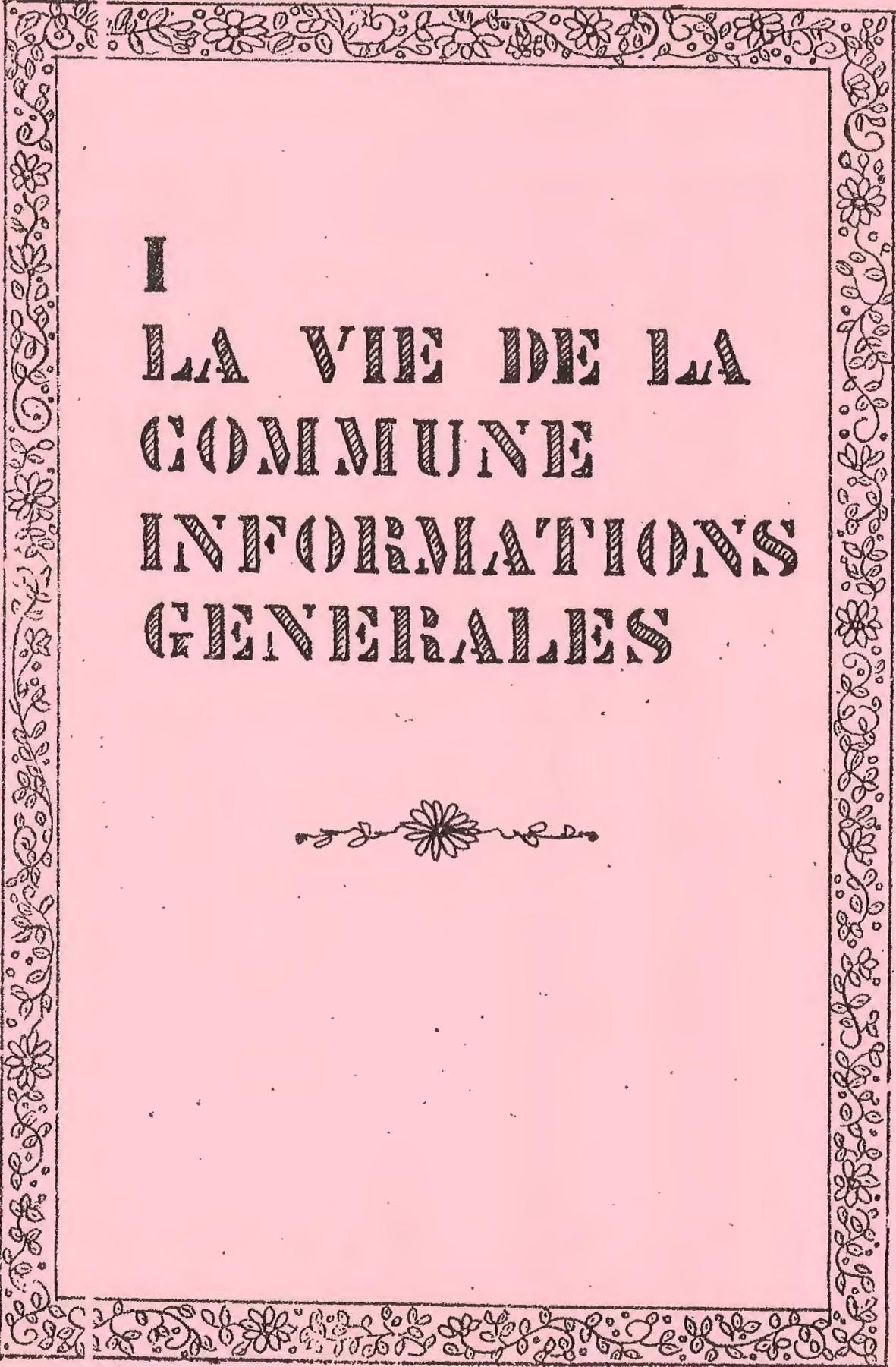
Introduction	1
Chapter I	15
Chapter II	35
Chapter III	55
Chapter IV	75
Chapter V	95
Chapter VI	115
Chapter VII	135
Chapter VIII	155
Chapter IX	175
Chapter X	195
Chapter XI	215
Chapter XII	235
Chapter XIII	255
Chapter XIV	275
Chapter XV	295
Chapter XVI	315
Chapter XVII	335
Chapter XVIII	355
Chapter XIX	375
Chapter XX	395
Chapter XXI	415
Chapter XXII	435
Chapter XXIII	455
Chapter XXIV	475
Chapter XXV	495
Chapter XXVI	515
Chapter XXVII	535
Chapter XXVIII	555
Chapter XXIX	575
Chapter XXX	595

LIST OF CONTENTS - PART II

Chapter I	1
Chapter II	15
Chapter III	35
Chapter IV	55
Chapter V	75
Chapter VI	95
Chapter VII	115
Chapter VIII	135
Chapter IX	155
Chapter X	175
Chapter XI	195
Chapter XII	215
Chapter XIII	235
Chapter XIV	255
Chapter XV	275
Chapter XVI	295
Chapter XVII	315
Chapter XVIII	335
Chapter XIX	355
Chapter XX	375
Chapter XXI	395
Chapter XXII	415
Chapter XXIII	435
Chapter XXIV	455
Chapter XXV	475
Chapter XXVI	495
Chapter XXVII	515
Chapter XXVIII	535
Chapter XXIX	555
Chapter XXX	575

LIST OF CONTENTS - PART III

Chapter I	1
Chapter II	15
Chapter III	35
Chapter IV	55
Chapter V	75
Chapter VI	95
Chapter VII	115
Chapter VIII	135
Chapter IX	155
Chapter X	175
Chapter XI	195
Chapter XII	215
Chapter XIII	235
Chapter XIV	255
Chapter XV	275
Chapter XVI	295
Chapter XVII	315
Chapter XVIII	335
Chapter XIX	355
Chapter XX	375
Chapter XXI	395
Chapter XXII	415
Chapter XXIII	435
Chapter XXIV	455
Chapter XXV	475
Chapter XXVI	495
Chapter XXVII	515
Chapter XXVIII	535
Chapter XXIX	555
Chapter XXX	575

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GÉNÉRALES



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637

LE MOT DU MAIRE

Avant les vacances, je tiens à vous entretenir sur l'avancement de nos projets et leurs réalisations.

TRAVAUX sur RD 123 A

Pose de collecteurs d'eau pluviale. Nous profitons de ces travaux pour dissimuler les lignes téléphoniques, dont le coût serait pris en charge à 50 % à part égale par le Conseil Général et FRANCE TELECOM et 50 % à la charge de la commune.

- création de trottoir et piste cyclable pour la sécurité.

Je vous demande la plus grande prudence pendant ces travaux.

ZONE NAI des PINS

Le Conseil avait approuvé la modification du P.O.S. pour l'extension de la zone le 11/12/1992. Cette modification a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif, par une association de Chuzelles... Motif : l'environnement et incompatibilité avec le SDAU, avec demande de sursis à exécution qui a d'ailleurs été rejeté le 10/2/93 par le tribunal administratif.

Suite à ce jugement, la municipalité décide de poursuivre le dossier par la concertation pour la création de la ZAC (voir bulletin d'information du 13 avril). Vous trouverez le compte rendu de la concertation dans la séance du Conseil Municipal du 14 mai 93.

Le 8 juin, après étude des dossiers en notre possession, comprenant entre autres le cahier des charges et les modalités de financement, l'assemblée délibérante a décidé par 8 voix POUR et 3 voix CONTRE, la CREATION et la REALISATION de la ZAC.

Il est important que les dossiers avancent rapidement, afin que les premières entreprises intéressées s'installent avant que les communes du Rhône soient en mesure de les recevoir.

Le montant de la participation financière de la commune pour l'eau et l'assainissement de la ZAC (900 000 F) sera financé par la plus-value du terrain, une subvention du Conseil Général et la TLE sur les premiers permis de construire.

Il est déplorable dans ce dossier que toute délibération prise soit attaquée au tribunal administratif, ou le sera bientôt ainsi que l'a annoncé l'association Chuzelles Environnement, lors de la concertation sans tenir compte des besoins sociaux et économiques de la commune. Cette association nous a prévenus que la municipalité supporterait toutes les conséquences du jugement rendu par le tribunal administratif. A noter pourtant, que certains de ses membres ayant des responsabilités dans d'autres associations, demandent des efforts de la municipalité pour les écoles : "construction pour remplacer le préfabriqué, agrandissement de la cantine, sécurité, etc..."

ECOLE

La municipalité remercie les propriétaires du terrain en limite des écoles et de la mairie, pour avoir cédé à la commune une parcelle de 3 200 m² pour le franc symbolique.

Ce terrain permettra l'aménagement pour la rentrée d'une cour pour l'école primaire. Des sanitaires seront installés dans un ancien garage des instituteurs. A plus long terme, est prévue la construction de bâtiment public et un agrandissement éventuel de la Mairie.

P.O.S.

Révision en cours avec le cabinet "Atelier de la Gère". Cette révision a pour but essentiellement de renforcer le bourg et de fixer l'étalement des constructions : soit, 5 à 6 constructions neuves par an, pour atteindre une population maximum de 2 000 habitants en l'an 2010. La commission de travail sera très vigilante sur les demandes dispersées, ainsi qu'en fonction des équipements.

BOULANGERIE

La réouverture a eu lieu après 2 mois 1/2 de nombreux efforts. Les Chuzellois ont retrouvé du pain et de la pâtisserie. Remercions Mr et Mme GINOT pour le relais qu'ils ont assuré pendant la période de fermeture.

Souhaitons la bienvenue et bon courage pour la relance à Mr et Mme MORAND, qui vous attendent toujours avec le sourire.

- Avant de terminer, je voudrais remercier les Chuzellois qui ont participé le 29 mai à l'arrestation d'une bande de voleurs de voitures qui, après avoir fait un accident, ont quitté le véhicule volé et, voulant s'échapper à travers champs ont été arrêtés et appel a été fait à la gendarmerie.

Vous allez partir en vacances. Soyez prudents. Bonne route et bonnes vacances.

BUDGET PRIMITIF 1993

SÉCTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES :

60 - Denrées et fournitures	109 700
61 - Frais de personnel	1 017 780
62 - Impôts et taxes	12 500
63 - Travaux et services extérieurs	595 600
64 - Participations et contingents	962 030
65 - Allocations - Subventions	75 000
66 - Frais de gestion générale	208 297
67 - Frais financiers	707 430
69 - Charges exceptionnelles	1 500
83 - Prélèvement pour investissement	<u>700 000</u>
	4 389 837

SÉCTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES :

70 - Produits de l'exploitation	246 000
71 - Produits domaniaux	16 500
72 - Produits financiers	121 930
73 - Recouvrements - subventions	105 800
74 - Dotations reçues de l'Etat	1 364 933
75 - Impôts indirects	60 400
76 - Impôts directs autres que contributions	23 920
77 - Contributions directes	2 265 173
82 - Produits antérieurs (excédent)	<u>185 181</u>
	4 389 837

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

06 Déficit d'investissement reporté	-
132 Frais extraordinaires	-
16 Remboursement d'emprunts	607 547
21 Acquisitions biens meubles-immeubles	418 920
232 Travaux de bâtiments	185 000
233 Travaux Voies et réseaux	1 647 200
235 Autres travaux	1 000
264 SIVOM	160 000
	<hr/>
	3 019 667

RECETTES :

06 Excédent d'investissement reporté	326 493
1053 Subventions	79 220
1059 Subventions d'équipement	117 000
115 Prélèvements recettes fonctionnement	700 000
1421 Fonds compensation TVA	86 954
1423 Taxe Locale Equipement	20 000
1431 DGE	100 000
214 Aliénation de biens	160 000
2525 Récupération TVA électrification	30 000
16 Produits des emprunts	1 400 000
	<hr/>
	3 019 667

COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

60 DENREES ET FOURNITURES	109 124,49
61 FRAIS DE PERSONNEL	965 769,51
62 IMPOTS ET TAXES	10 615,00
63 TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	492 532,05
64 PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	818 977,31
65 ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	71 494,00
66 FRAIS DE GESTION GENERALE	124 568,11
67 FRAIS FINANCIERS	777 007,76
69 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 130,47
82 CHARGES ANTERIEURES	12 800,00
83 PRELEVEMENTS pour INVESTISSEMENT	734 000,00

TOTAUX = 4 118 018,70

RECETTES :

70 PRODUITS DE L'EXPLOITATION	217 240,05
71 PRODUITS DOMANIAUX	43 023,33
72 PRODUITS FINANCIERS	62 681,89
73 RECOUVREMENTS-SUBVENTIONS	216 272,10
74 DOTATIONS RECUES DE L'ETAT (OGF)	1 329 253,00
75 IMPOTS INDIRECTS	61 072,28
76 IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONTRIBUTIONS	21 915,00
77 CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 231 310,00
78 REDUCTION DE CHARGES	
79 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
82 PRODUITS ANTERIEURS (Excédent)	

TOTAUX = 4 182 767,65

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

06 Déficit d'investissement reporté	-
132 Frais extraordinaires	-
16 Remboursement d'emprunts	644 481,27
21 Acquisitions biens meubles-immeubles	83 710,94
232 Travaux de bâtiments	115 821,56
233 Travaux Voies et réseaux	461 159,96
235 Autres travaux	29 957,05
264 SIVOM	161 276,24
	<hr/>
	1 496 407,02

RECETTES :

06 Excédent d'investissement reporté	-
1053 Subventions	-
1059 Subventions d'équipement	466 373,48
115 Prélèvements recettes fonctionnement	734 000,00
1421 Fonds compensation TVA	194 182,46
1423 Taxe Locale Equipement	61 196,57
1431 DGE	18 000,00
214 Aliénation de biens	-
2525 Récupération TVA électrification	53 950,89
16 Produits des emprunts	-
	<hr/>
	1 527 703,40

BALANCE :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES	4 118 018,70	1 496 407,02	5 614 425,72
RECETTES	4 182 767,65	1 527 703,40	5 710 471,05
EXCEDENT	64 748,95	31 296,38	96 045,33

COMMENTAIRES

Ce budget sera encore très difficile à réaliser. En effet, en plus des charges obligatoires, courantes et d'entretien, il nous faudra faire face à des dépenses exceptionnelles :

- acquisition de terrains coût : 265 000 F environ
- acquisition d'un camion d'occasion en remplacement d'un véhicule usagé, devant subir de grosses réparations coût : 125 920 F
- réfection de routes endommagées à la suite des pluies torrentielles de 1992
- électrification rurale : paiement de deux programmes sur une année
- et surtout la réfection complète, sur 1 km environ, avec création de trottoirs et piste cyclable sur un côté, de la portion de la RD 123 située entre les deux carrefours "Mairie" et "Boiron".

Coût approximatif : 1 200 000 F dont 1 100 000 F restant à la charge de la commune après déduction des subventions-D.G.E. (à noter que le Conseil Général ne subventionne plus les travaux de sécurité dans la traversée des villages).

Aussi, malgré tous nos efforts, nous avons dû nous résigner à recourir à deux emprunts d'un montant total de 1 400 000 F et à augmenter le taux communal de la taxe d'habitation qui passera de 9 % à 9,25 %.

D'autres travaux devront être engagés, après acquisition notariale, en vue d'aménager, en cour de récréation, le terrain situé derrière l'école.



laboratoire régional d'analyses des eaux

agr   par le minist  re de la sant  

g  r   par l'as.po.sen (association r  gie par la loi de 1901)

Professeur R. Magnin, directeur - P. Chevallier, docteur en pharmacie, chef de laboratoire

adresse
laboratoire d'hygi  ne de la facult   de m  decine
38700 la tronche
t  l. 76 42 05 73
t  l  copie 76 63 13 47

RESULTATS D'ANALYSE D'EAU

No 67928

TYPE D

11004

Pour le compte de : SDEI
Lieu de pr  l  vement : CHUZELLES CHEZ H. ROUX JULES
R  seau de distribution
Origine de l'eau : PUIITS CHEZ PERIER
Eau trait  e : chlore libre r  siduel en mg/l : < 0,020
Pr  l  vement effectu   le 01/03/93    09h45 par M. ROBIN AGENT PRELEVEUR - M. THAIZE
Importance des pluies dans les 10 jours pr  c  dents : N  ant
Temp  rature atmosph  rique du lieu de pr  l  vement : - 1   C Temp  rature de l'eau : 7,5   C
Analyse commenc  e le 01/03/93

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE

Nombre de bact��ries a��robie revivifiabes �� 22 ��C /ml	0
Nombre de bact��ries a��robie revivifiabes �� 37 ��C /ml	0
Nombre de coliformes dans 100 ml	0
Nombre de coliformes thermotol��rants dans 100 ml	0
Nombre de streptocoques f��caux dans 100 ml	0

ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE REDUITE

Odeur	NULLE
Saveur	NULLE
Couleur (u.PtCo)	2,5
Turbidit�� (u.N.T.U)	0,22
pH �� 20 ��C	7,23
Conductivit�� en microS.cm-1 �� 20 ��C	530
Chlore libre r��siduel en mg/l	< 0,02

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE REDUITE :

Le nombre total de bact  ries est nul.
Absence de germes test de contamination f  cale.

ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE SOMMAIRE :

Eau de min  ralisation moyenne.
Turbidit   faible.
Caract  res organoleptiques normaux.

CONCLUSION :

Eau pr  sentant de bonnes caract  ristiques physiques, chimiques et bact  riologiques conformes aux normes des eaux destin  es    la consommation humaine (D  cret du 03/01/89), pour les param  tres analys  s.

I-10

12/03/93

Le Directeur

H U M A N A - Z I VAUGRIS 38121 REVENTIN-VAUGRIS

RECAPITULATIF DES COLLECTES DE VETEMENTS USAGES

COMMUNE: Chuzelles

Quatrième trimestre 1992

Population 1684 habitants

Moyenne de vêtements d'occasion
par personne et par an 7 kg

Total vêtements d'occasion
disponible dans la commune
par trimestre 2947 kg

Total kilos collectés par
HUMANA, quatrième trimestre 976 kg

Pourcentage collecté par
HUMANA 33,1 %

Nombre de conteneurs dans
la commune 1 conteneur(s)

Nombre d'habitants par
conteneur 1684

Relevé des collectes de vêtement du quatrième trimestre 1992,
à partir du conteneur situé au Garage des Pin's, Les Pins
Emplacement numéro 280

Date	Kilo	Chauffeur
9-9-92	70	Alain Dogan
16-9-92	70	Alain Dogan
23-9-92	100	Alain Dogan
30-9-92	100	Keld Duus
9-10-92	40	Alain Dogan
14-10-92	80	Alain Dogan
22-10-92	10	Albert Serrano
28-10-92	80	Alain Dogan
4-11-92	25	Alain Dogan
14-11-92	1	Pascal Gover
18-11-92	50	Alain Dogan
25-11-92	70	Alain Dogan
2-12-92	100	Alain Dogan
9-12-92	30	Alain Dogan
16-12-92	60	Alain Dogan
30-12-92	90	Alain Dogan

Total 976,00 kg

Moyenne hebdomadaire au quatrième trimestre: 75,00 kg

CHUZELLES INFORMATIONS

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT OUVERT : Le Mardi 8h 30 - 11h 30
Le Jeudi 8h 30 - 11h 30
Le Vendredi 16h30 - 19h

PERMANENCE DES ELUS Le Mardi : M. Jacques DUPARC
ou Mme Michèle GARDAIS
Le Jeudi : M. Joseph PLANTIER
Le Vendredi : M. Gilbert ROCHE ou
M. Michel PRAS

ASSISTANCE SOCIALE : Mademoiselle CRETIN T 78 73 00 10

A Chuzelles, les 2ème Jeudis de chaque mois : 10 h à 12 h.

BIBLIOTHEQUE

Chaque année maintenant, les personnes s'occupant de la Bibliothèque organisent une exposition pour les enfants, exposition qui dure tout le mois de Juin.

Cette année elle concerne les albums d'illustrations pour enfants.

Achat également, des derniers romans parus (Prix de l'année) ainsi que des tous récents romans parus en Librairie, et ce pour adultes et enfants.

Horaires d'Ouverture : Mercredi ; 10h - 11h 30
Vendredi : 16h30 - 18h45

HORAIRES VACANCES : à partir des vacances scolaires,

PERMANENCE : Vendredi 18h - 20h

et ce jusqu'à la rentrée des classes.

LOCATION MILLE- CLUB

1 journée de location 1 000 F - 2 journées - 1 500 F

MARCHE DE CHUZELLES

Il fonctionne toujours les **Mardis de 8 h à 12 h.**

LE BRUIT !!!

RAPPELONS UNE FOIS ENCORE, LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 90-1505, EN DATE DU 3 AVRIL 1990 DE MONSIEUR LE PRÉFET DE L'ISÈRE, RÉGLEMENTANT, NOTAMMENT LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE SUSCEPTIBLES DE CAUSER UNE GÊNE POUR LE VOISINAGE, EN RAISON DE LEUR INTENSITÉ SONORE.

HORAIRES D'UTILISATION :

JOURS OUVRABLES DE : 8 H À 12 H - 14 H À 19 H 30
SAMEDIS DE : 9 H À 12 H - 15 H À 19 H
DIMANCHES ET
JOURS FÉRIÉS DE : 10 H À 12 H -

S E R V I C E S M E D I C A U X

Cabinet Médical de Vilette de Vienne T 74 57 94 02

Consultations : Docteur SARDY : Mercredi et Jeudi: 9h - 11h
Lundi, Jeudi et Vendredi : 15h - 17h

Consultations : Docteur DESTORS : Lundi, Mardi et Vendredi
9h - 11h
Mardi et Mercredi : 15h - 17h

Médecin Acupuncteur à Chuzelles : Mme BARDET-LAPENDRY
T 74 85 04 74 - Sur Rendez-vous

Médecin à Seyssuel : M. MICHALLON T 74 85 85 93

Masseur Kinésithérapeute à Vilette de Vienne : M. DEBORDE
T 74 57 03 60 - Sur Rendez-vous et soins à domicile.

Chirurgien Dentiste à Vilette de Vienne : M. PERNEL
T 74 57 99 49

INFIRMIERS : M. LEGIARDI à Seyssuel T 74 85 72 73
Mme CHAMPORIE à Serpaize T 74 57 05 60

PHARMACIE à Vilette de Vienne : Mme REYMOND T 74 57 99 21

Horaires d'Ouverture : Lundi 14h15 - 19h
Mardi au Vendredi 9h - 12h
14h15 - 19h
Samedi 9h - 12h

TAXI VIENNOIS : T 74 85 10 09 - tous les jours de 5h
du matin à 1h30 du matin

TAXI 2000 : T 74 31 55 13 : 24h sur 24 tous les jours
et toutes distances.

S E R V I C E S P U B L I C S

SAPEURS POMPIERS VIENNE : 48 Avenue Berthelot
T 74 31 61 18 ou simplement le 18

E. D. F. VIENNE : 27 rue Denfert Rochereau T 74 53 47 50
Dépannage T 74 53 00 92

SERVICE DES EAUX S.D.E.I. VIENNE 5, Rue Peyssonneau
T 74 85 16 18

P.T.T. VIENNE : 36 Cours Brillier T 74 85 07 46

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8h - 18h30

Sauf le Jeudi où la Poste est fermée entre 12h30 et 13h15

Samedi 8h 12h

P.T.T. ESTRESSIN : 54, Avenue Berthelot T T 74 85 61 76

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8h - 12h 14h30 - 17h30
Samedi : 8h - 12h

P.T.T. VILLETTE DE VIENNE : du Lundi au Vendredi inclus
8h30 - 11h30 15h - 17h
Samedi : 8h30 - 11h30

Levée du courrier : Semaine 16h45. Samedi 11h30



PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE DE VIENNE T 74 57 96 45

HORAIRES D'OUVERTURE DU 1er JUILLET AU 31 AOUT 1993/

Tous les jours : 11 h - 21 h
Dimanche : 10 h - 21 h

NOUVEAUTE : 2 tables de ping-pong

CUISINE au FEU DE BOIS

T A R I F S 1993

Entrée Adulte (après 16 ans)	16 F
Entrée Enfant	11 F
Carte de 10 entrées adulte	140 F
Carte de 10 entrées enfant	90 F

La séance de Sauna 25 F - 6 entrées 140 F 13 entrées 250 F

CANTINE - Mademoiselle Chantal VALETTE T 74 57 08 25

A midi, il y a toujours environ 65 à 70 repas de servis à la Cantine. 50 % de cet effectif concerne des petits (moins de 7 ans). Mademoiselle VALETTE est secondée par Madame VERDIER et Madame NAUD, M. BONTE assurant la surveillance.

ECOLE MATERNELLE - Madame COLLET T 74 57 06 30

En Septembre 1993, l'effectif sera d'un peu plus de 80 enfants.

Dans la section des grands (5-6 ans) il y aura 2 maîtresses Mme DELAFRAYE en poste à mi-temps et une autre maîtresse qui occupera également un mi-temps à la rentrée 93.

Des jeux de cour sont toujours demandés ainsi que des jouets porteurs. Merci.

ECOLE ELEMENTAIRE - Monsieur BONTE T 74 57 90 76

L'Ecole Primaire comptera à la rentrée 1993, environ 130 enfants répartis en 5 classes :

Madame CANAL	CP
Melle FERRER	CE1
Madame BONTE	CE2
Madame ROBERT	CM1
Monsieur BONTE	CM2

La rentrée est prévue pour le Mardi 7 SEPTEMBRE 1993

BOULANGERIE à CHUZELLES - William et Dominique MORAND

T 74 57 99 59

O U V E R T T O U T L ' E T E 1 9 9 3

Horaires d'ouverture : du Mardi au Samedi inclus : 6h à 19h 30

Dimanche matin : 6h à 12h

Jours de fermeture DIMANCHE APRES-MIDI ET LUNDI TOUTE LA JOURNEE

Toute la semaine, en plus de l'accueil vous trouverez le pain traditionnel, au seigle, son, complet et de campagne.

PATISSERIE FAIT MAISON - Toute la semaine également, des gateaux individuels.

POUR VOS WEEKS-ENDS

Pains spéciaux - aux noix, olives, lard

Pâtisserie : entremets, tartes aux fruits, choux crème chantilly, gros chaussons etc...

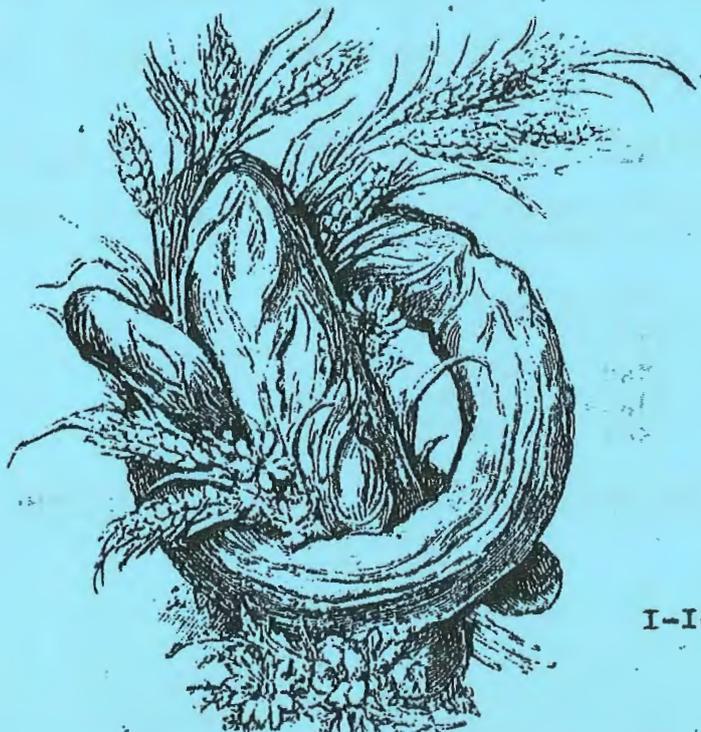
COMMANDES

Toute commande est possible (même un seul pain spécial peut être commandé)

Pizzas, Quiches (sur commande - grand format)

Pensez à votre Boulanger pour vos Fêtes - Baptêmes - Communions Mariages.

Nous profitons de ce Bulletin pour souhaiter la bienvenue dans notre village et une réussite totale à ce couple sympathique.



COLLECTE DE VERRE - LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour le 2ème Semestre 1992, pour la Commune de CHUZELLES la somme de 592 F a été obtenue par la Collecte de Verre.

Rappelons que ces sommes sont affectées aux objectifs suivants :

- Aide à la Recherche, Aide à l'Amélioration des conditions de diagnostic, de dépistage et de Traitement
- Aide aux malades et à leur famille
- Information et Prévention

La Collecte du Verre est née en France de la collaboration d'un Responsable de la LIGUE et d'un VERRIER. Dans le département de l'Isère, plus de 120 Communes ont adhéré à cette opération proposée il y a plus de 10 ans par le Comité de l'Isère.

OPERATION - COLLECTE PILES

Par rapport aux dernières informations données dans le Bulletin Municipal de Décembre 1992, aucun changement, malgré nos recherches pour trouver un Organisme susceptible de collecter les piles usagées. Nous sommes persuadés qu'un jour il sera possible de les recycler, aussi nous demandons encore aux Chuzellois de continuer à les stocker. Merci.

PORT EDOUARD HERRIOT

Information du 24 Mai 1993.

Les négociations avec les Pétroliers vont prendre des années et ce qui a été écrit dans le Bulletin Municipal de Décembre 1992 reste valable, c'est à dire qu'un recompactage des dépôts d'hydrocarbures sur le site même du Port Edouard Herriot est envisagé avec une emprise de terrain moins importante que celle actuelle dont les Pétroliers disposent.

ACTION HUMANITAIRE - SARAJEVO -

Vendredi 14 Mai 1993 à la Ferme de SERPAIZE réunion au cours de laquelle M. JUSUSOVIC commentait son dernier départ pour la Bosnie avec un camion chargé de vivres et de médicaments. Destination KARLOVAC situé à 15 km des lignes Croates-Bosniaques. L'Association SARAJEVO 92 remercie toutes les personnes ayant participé à cette collecte.

OPERATION ELAGAGE

Nous portons à la connaissance des Chuzellois l'information suivante.

France Télécom ne prend plus à sa charge les travaux d'élagage qui dorénavant seront A LA CHARGE DES RIVERAINS.

GARE DE VIENNE : Réservation Voyageurs T 78 92 50 70
Renseignements T 78 92 50 50



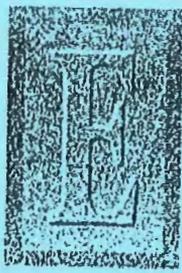
GARE DE VIENNE GARE D'ESTRESSIN : T 74 85 10 78

NUMERO DU TRAIN CONDITIONS	59801 1	54913	5527	54919 2	54917 3	54811 4	5035	54921 4	54913	5025 5	54927	54925 6	54925 7	54937	54939 3	5053	54937 3	54945 3	54945	5015 6	5039	54949 9	54949 10	6169 6	53803 11
LYON VAISE											15.09			17.07											
LYON PART DIEU			5.59	9.09				13.13		16.12						17.48				20.20	21.01			23.18	23.58
LYON PERRACHE	5.03	6.16	7.26		9.09	12.10	12.31	13.03	14.25		16.32	16.43	16.43	17.20	17.49	18.12	18.35	19.05	19.24			21.30	21.30		23.47
SAINT FONS		6.22		9.15	9.15	12.16			14.31		16.29	16.49	16.49	17.27	17.55		18.42	19.11	19.30						
FEYZIN		6.27				12.20			14.26					17.32			18.47	19.15							
SEREZIN		6.31				12.25			14.40					17.37			18.52	19.20							
TERNAY		6.34				12.29			14.45					17.40			18.55	19.23							
CHASSE-SUR-RHONE		6.39		9.25	9.25	12.33	12.44	12.27	14.47		16.39	17.00	17.00	17.45	18.04	18.29	19.00	19.25	19.39			21.43	21.43		0.12
ESTRESSIN		6.45		9.31	9.31				14.53			17.06	17.06	17.52	18.11		19.07	19.34	19.45			21.49	21.49		
VIENNE	5.22	6.49	7.46	9.35	9.35		12.52	13.35	14.57	16.32	16.48	17.10	17.10	18.01	18.14	18.38	19.10	19.37	19.48	20.40	21.22	21.52	21.52	23.38	0.19
SAINT-CLAIR-LES-ROCHES		6.53		9.43	9.43		13.00	13.43	15.05		16.56	17.18	17.18	18.10	18.22	18.47		19.56				22.00	22.00		0.27
LE PEAGE DE ROUSSILLON		7.05		9.50	9.50		13.06	13.50	15.12		17.03	17.26	17.26	18.17	18.29	18.54		20.03				22.07	22.07	23.52	0.33
SAINT-RAMBERT D'ALSON	5.39	7.12		10.04	10.04		13.16	13.57	15.26		17.11	17.34	17.40	18.24	18.42	19.00				20.57		22.15	22.15		0.40
ANDANCETTE		7.13							15.32					18.30											
SAINT-VALLIER-SUR-RHONE		7.24		10.13	10.13		13.25	14.05	15.38		17.23			18.36	18.51	19.10			20.17				22.24		0.48
TAIN - TOURNON		7.34		10.23	10.23		13.36	14.15	15.47		17.33			18.46	19.01	19.19			20.26				22.34		0.58
VALENCE VILLE	6.03	7.48	8.25	10.34	10.34		13.47	14.26	16.01	17.10	17.40		18.05		19.11	19.30			20.36	21.22	21.58		22.45	0.22	1.10

NUMERO DU TRAIN CONDITIONS	53800 12	6478	54802 3	54900 3	54904 13	54902 14	54808 13	54910 3	54903 4	54912 4	5054	54916 4	54812 4	54922	5524	54928	5068	54930 15	54932 3	54938 3	54946 2	54940 3	59846 16	5080 5	5029 5	5529 17	
VALENCE VILLE	4.14	5.61		5.38	6.15	6.15		6.45	7.22	8.09	10.10	11.18		13.13	13.45	14.01	16.57	17.33	17.37			18.54		20.26	21.42	21.46	22.03
TAIN - TOURNON	4.24			5.49	6.26	6.26		6.56	7.35	8.20	10.21	11.29		13.24	13.56	14.22	17.09	17.47	17.51			19.06		20.37			
SAINT-VALLIER-SUR-RHONE	4.34			5.59	6.36	6.35		7.05	7.43	8.30	10.30	11.38		13.34	14.06	14.32	17.26	17.57	18.00			19.15		20.47			
ANDANCETTE				6.04	6.42	6.40								13.40		14.27		19.03	18.06			19.23					
SAINT-RAMBERT D'ALSON	4.42		5.35	6.10	6.49	6.46		7.14	7.52	8.40	10.39	11.47		13.45		14.34	17.30	18.09	18.11			19.25		20.56			
LE PEAGE DE ROUSSILLON	4.49		5.42	6.17	6.57	6.53		7.21	7.59	8.47	10.47	11.54		13.52		14.41	17.38	18.16	18.18			19.31		21.03			
SAINT-CLAIR-LES-ROCHES	4.55		5.50	6.24	7.04	7.00		7.28	8.06	8.55	10.55	12.01		13.59		14.49		18.23	18.25			19.38		21.10			
VIENNE	5.03	5.47	5.59	6.38	7.13	7.08	7.17	7.36	8.15	9.10	11.05	12.09		14.08	14.23	16.57	17.52	18.32	18.33	19.32	19.46	20.23	21.19	22.23	22.30	22.43	
ESTRESSIN			6.02	6.43		7.11	7.21	7.40					12.12		14.11		17.01	18.55	18.34	19.36							
CHASSE-SUR-RHONE	5.11		6.09	6.50	7.22	7.17	7.23	7.45	8.23	9.18	11.14	12.18	13.18		14.17		17.07	18.42	18.42	19.42	19.55	20.31					
TERNAY			6.13	6.54		7.21	7.32						12.22	13.22			17.11			19.47	19.58						
SEREZIN			6.16	6.57		7.23	7.36						12.24	13.25			17.14			19.49	20.01						
FEYZIN			6.21	7.02		7.28	7.41						12.29	13.29			17.19	18.49	18.50	19.55	20.05						
SAINT-FONS			6.24	7.07	7.32	7.32	7.47	7.56					12.34	13.34			17.24	18.54	18.54	20.00	20.09	20.40					
LYON PERRACHE	5.23	6.09	6.52	7.13	7.38	7.38	7.53	8.02	8.36	9.33	11.28	12.40	13.40	14.39			17.30	18.32	19.00	20.06	20.15	20.46	21.37	22.44	22.52	23.02	
LYON PART-DIEU															14.42			18.30									
LYON VAISE				7.25	7.48	7.38																					

1 - Circule les lundis, le 1^{er} juin, 15 juillet, sauf le 31 mai.
 2 - Circule les samedis, dimanches et fêtes.
 3 - Circule les samedis, dimanches et fêtes.
 4 - Circule les samedis, dimanches et fêtes.
 5 - Circule les samedis, dimanches et fêtes.
 6 - Circule les samedis, dimanches et fêtes.
 7 - Circule les samedis, dimanches et fêtes.
 8 - Circule les samedis, dimanches et fêtes.
 9 - Jusqu'au 7 juillet et à partir du 30 août du lundi au jeudi sauf le 31 mai.
 10 - Les vendredis, dimanches et fêtes, sauf le 30 mai, Circule le 13 juillet.
 11 - Jusqu'au 2 juillet et à partir du 5 septembre, sauf samedis.
 12 - Du 3 juillet au 3 septembre tous les jours.
 13 - Jusqu'au 3 juillet et à partir du 6 septembre sauf les samedis, Du 4 juillet au 4 septembre tous les jours.
 14 - Jusqu'au 11 juillet, les dimanches et fêtes, Du 14 au 21 juillet les lundis, mardis, mercredis, dimanches, Du 22 juillet au 30 août tous les jours, les 29 août, 5, 12, 19 septembre.
 15 - Les dimanches et fêtes.
 16 - Les dimanches et fêtes, sauf le 30 mai.
 17 - Tous les jours sauf les vendredis.
 Ces horaires sont données sous réserve de toute modification.

BI-1

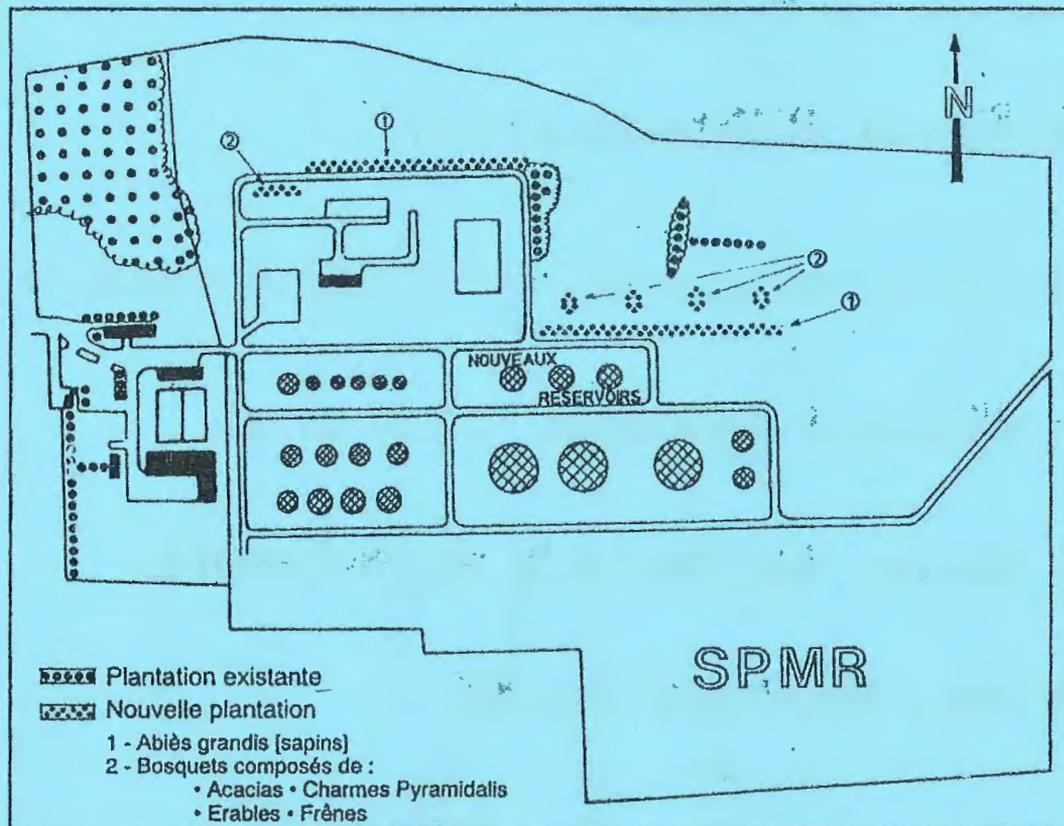


Environnement

Plan des plantations SPMR (Automne 1993)

Communiqué de la SPMR

Les produits stockés dans les nouvelles cuves étant des super carburants, imposent des couleurs claires pour limiter les émissions de vapeur. En conséquence la SPMR en accord avec le conseil municipal de Vilette conservera la couleur existante semblable aux autres cuves pour que ces 3 nouveaux réservoirs se fondent dans le paysage existant. En ce qui concerne les anciennes cuves, la remise en peinture étant récente, la couleur ne sera pas modifiée dans la décennie à venir.





CHAMBRE DE METIERS DE VIENNE

ARTISANS POUR VOS EMBAUCHES EN 93

LA CELLULE "EMPLOI" DE LA CMV

MET A VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT:

* UNE ASSISTANCE PERSONNALISEE

- Analyse de l'opportunité de l'embauche.
- Estimation du coût de revient du salarié.
- Choix de la mesure d'aide à l'embauche en fonction de la situation salariale de votre entreprise, et, de la personne à recruter.
- Mise en relation avec les différents organismes de l'emploi.
- Conseil dans le choix du contrat de travail le mieux adapté.

* UNE ASSISTANCE TELEPHONIQUE

- Pour toutes vos interrogations en droit du travail.

* DES DOSSIERS D'INFORMATION

POUR NOUS INTERROGER, NOUS RENCONTRER,

UN NUMERO DE TELEPHONE : 74 57 22 22

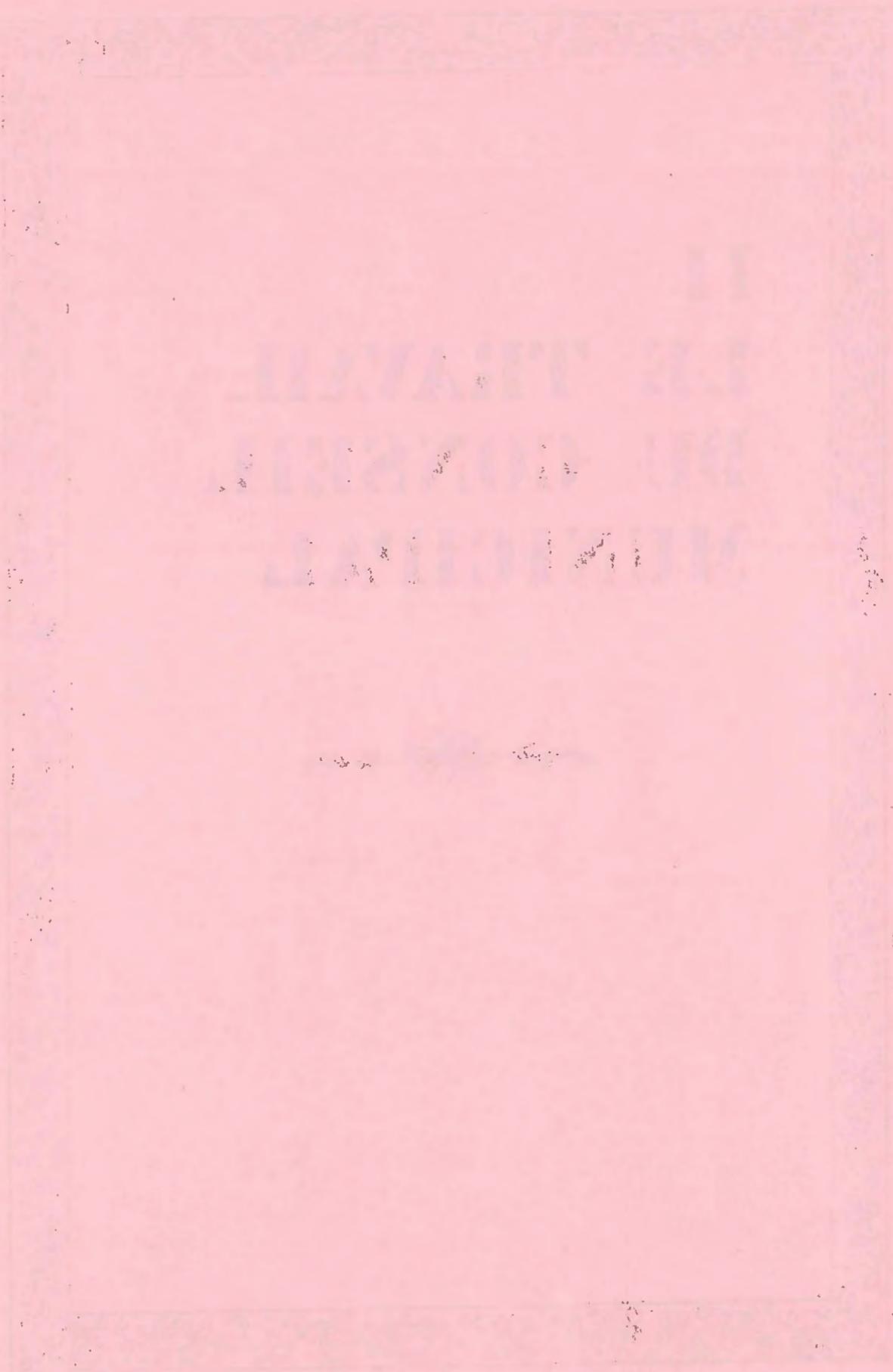
UN SERVICE : LE SERVICE ECONOMIQUE

UN NOM : MAURICE DOURY

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL





THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND ANATOMY
HARVARD UNIVERSITY
CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 JANVIER 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le quinze janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7/01/93

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, BAUDOUX DUPARC, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, GARDAIS.

EXCUSES : Mr AGRAIN donne procuration à Mr DUPARC
Mme TERRIER donne procuration à Mr ROCHE
Mr FLAMANI.

SECRETAIRE : Melle Marie-Thérèse CARRET

SIVU : Modification des Statuts

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération portant sur une modification des statuts du SIVU.

Il s'agit d'y intégrer et de mettre en place un Comité Local de l'Habitat (C.L.H.). Il est procédé à la lecture des différents points sur lesquels porte cette modification, sous réserve de la conformité avec les statuts d'un syndicat à vocation unique. Il est rappelé d'une part, que le Conseil lors de sa réunion du 9/3/90 avait décidé de ne pas adhérer à la Convention avec l'OPAH et d'autre part, que le Conseil en sa séance du 27/08/90 avait décidé de ne pas engager la commune dans la mise en place d'un suivi de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

Toutefois, le Conseil Municipal donne son accord de principe sous réserve du maintien des décisions prises en séance du 27/08/90.

SIVU : Commission TOURISME

Compte-rendu est fait des 2 dernières réunions dont les travaux s'orientent actuellement vers la mise en place de sentiers (éventuellement, sentiers à thèmes) et vers la mise en place de structures d'accueil en milieu rural.

Une réunion d'informations avec documentations et témoignages sera ultérieurement organisée.

Le SIVU propose aux différentes communes partenaires, une Convention à passer avec le lycée Professionnel Agricole de VIENNE-SEYSSUEL. Les principaux partenaires de cette action provisoirement intitulée "Sentiers du Pays Viennois" sont d'une part : une équipe opérationnelle composée de : lycée agricole Seyssuel, service animation de Vienne, Jeunesse et Sports, la commission Tourisme, l'animatrice et d'autre part, les communes. Il reviendrait à la charge des communes de mettre à disposition le personnel communal pour une durée limitée et pour des travaux excédants les capacités de l'équipe opérationnelle. Il est rappelé que le financement des travaux envisagés est assuré à 70 % du montant H.T. par le Conseil Général, à condition que la maîtrise d'ouvrage soit intercommunale. Compte tenu de l'absence de précisions quant au coût des travaux (nettoyage, balisage, entretien...), la décision est repoussée dans l'attente de plus amples informations.

SIVU : Commissions Economiques

Compte-rendu est donné des derniers travaux effectués au sein de la commission "Développement Economique". Ils s'orientent autour de 3 actes principaux :

- constitution d'une épargne locale pour participer à l'installation de jeunes entreprises,
- création d'un hôtel d'entreprises ; ce dernier point est en "sommeil",
- promotion et communication pour la mise en oeuvre de tous moyens susceptibles de favoriser l'information auprès des différents acteurs économiques.

SYVROM

Les communes du SIVOM RHONE-GIER (7900 habitants) et JARDIN demandent à entrer dans le SYVROM. Différents documents et différentes hypothèses sont présentés au Conseil. Un accord de principe est donné par l'Assemblée, sous réserve qu'une participation financière proportionnelle au nombre d'habitants soit versée lors de leur adhésion au syndicat.

ZONE NAI des PINS

Lecture est faite de la requête adressée au Tribunal Administratif, par l'association Chuzelles-environnement, qui demande l'annulation de la délibération du 11/12/92 approuvant l'extension de la Zone NAI des PINS.

Tout pouvoir est donné au Maire pour poursuivre toutes démarches concernant cette zone. Proposition a été faite à l'association citée de participer aux travaux des commissions qui seront amenées à présenter leur avis au Conseil sur l'aménagement et les installations de cette zone. La composition de ces commissions est repoussée compte tenu de l'absence de plusieurs conseillers.

DEMISSION DE Mr J. LABROUAS

Lecture est faite de sa lettre. Le Conseil prend acte de cette décision en date du 16/12/92, tout en le regrettant.

ENVIRONNEMENT : DECHETTERIE

Un problème s'est posé avec une entreprise de LUZINAY. Il est envisagé de remettre aux entreprises une carte spéciale donnant droit à un cubage déterminé. Les statistiques établies sur le premier mois (décembre 92) donnent 400 entrées dont 64 pour CHUZELLES.

CENTRE MILLE LOISIRS

Un courrier du centre est porté à la connaissance du Conseil. Le centre qui n'a pas fonctionné pendant les vacances de Noël ainsi que les mercredis (jusqu'en février), réouvrira pour les vacances de février et demande l'autorisation d'utiliser les locaux de la cantine. L'autorisation d'utiliser ces locaux est donnée, sous réserve de l'accord de la Présidente de la cantine. Il est rappelé que le nettoyage des locaux doit être assuré par les utilisateurs, après chaque activité. Une seule association ne saurait être chargée du nettoyage.

EMPLACEMENT de la VOGUE

Suite aux courriers des personnes sollicitant des emplacements de stands et manèges pour la vogue, différentes solutions sont évoquées, pour assurer une meilleure sécurité et un meilleur passage vers la sortie de l'école maternelle. Il apparaît que les caravanes devraient être déplacées pour ne pas provoquer d'encombrement. Une entrevue est prévue avec les conscrits qui assurent l'organisation de la vogue pour tenter de régler ce problème.

COURRIERS DIVERS

- FRANCE TELECOM demande à connaître à l'avance les modifications de voirie qui pourraient entraîner un aménagement du réseau de Télécommunications.
- Le Comité des Fêtes de ST PIERRE DE CHANDIEU, demande si des associations sont disposées à participer au carnaval traditionnel. Compte tenu des difficultés qui apparaissent pour l'organisation des Jeux de la SEVENNE, une participation au carnaval paraît difficile.

SECURITE/VOIRIE : un contact doit être pris avec SEYSSUEL pour régler des problèmes de sécurité (éclairage et abri de cars). Le problème posé par le trafic de camions citernes contenant des hydrocarbures dans la traversée du village est une nouvelle fois évoqué. Une lettre sera envoyée à la D.D.E. pour attirer l'attention sur les dangers potentiels et pour que soient étudiés les moyens de nature à réduire ces dangers (interdiction de traverser la commune, vitesse limitée à 30 km/h, déviation).

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet à la réflexion du Conseil, la possibilité d'une publication trimestrielle du bulletin municipal pour assurer un meilleur continu de l'information, l'idée est à l'étude.

ECOLE

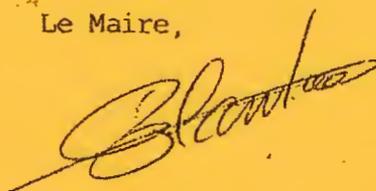
Temps scolaire : le Conseil prend connaissance du vote qui a eu lieu lors de la réunion exceptionnelle du Conseil d'Ecole du 8 janvier 1993 et concernant l'aménagement du temps scolaire. Une majorité nette s'est dégagée pour la semaine de 4 jours.

Courrier : Les conseillers ont pris connaissance du courrier de Mr le Directeur de l'Ecole Primaire, relatif à la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1992 concernant l'Ecole Primaire.

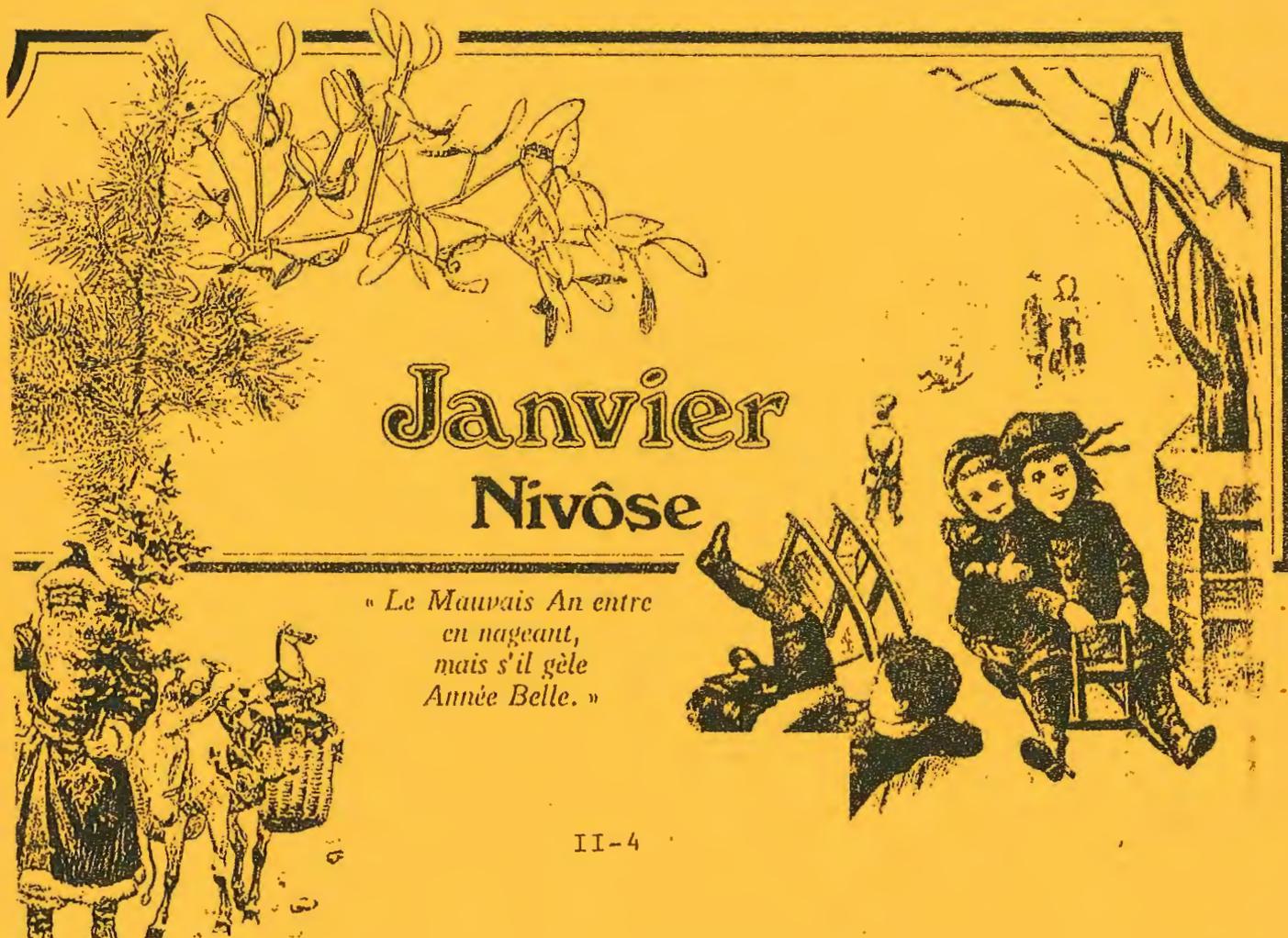
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,



J. PLANTIER



COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 FEVRIER 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le neuf février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/02/93

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, AGRAIN BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MES CARRET, GARDAIS, TERRIER

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres présents de nommer les remplaçants de Monsieur LABROUAS dans les commissions, en confirmation de la démission de celui-ci à compter du 16/12/92.

Le Conseil en a pris bonne note tout en regrettant cette décision et le remercie de sa participation.

- Dans la commission "TOURISME" : Monsieur AGRAIN devient titulaire,
- FETES et SPORTS : nommé Monsieur AGRAIN suppléant,
- RELATIONS avec les Sociétés : nommé Monsieur AGRAIN suppléant.

Accepté à l'unanimité, . . .

CONSTITUTION de COMMISSIONS pour la ZONE NAI des PINS

Délibération pour la formation de 2 commissions spéciales. Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité de soumettre à une étude préalable, en raison de son importance exceptionnelle, la question de la zone NAI des PINS.

Les membres de ces 2 commissions (ECONOMIQUE/SOCIALE et ARCHITECTURALE) seraient choisis parmi le Conseil Municipal (Art. L 121. 20 Codes des Communes) et seraient chargés d'instruire l'affaire, de réunir tous les documents nécessaires et de présenter ensuite le rapport à l'assemblée afin de délibérer en parfaite connaissance de cause.

Le Conseil constate l'absence de réponse de la part de l'association Chuzelles-Environnement à qui il avait été proposé de participer aux travaux de ces commissions.

Reste à préciser les modalités qui permettront d'aboutir à la désignation des deux personnes de la commune qui participeront également aux travaux.

Monsieur le Maire propose que les sujets importants soient dorénavant votés au SCRUTIN SECRET. Après discussion la proposition est acceptée selon les termes de l'article L 121.12 du Code des Communes.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres composant les 2 commissions concernées : 11 bulletins OUI, 1 bulletin NON.

Sont donc nommés membres de ces Commissions :

ECONOMIQUE/SOCIALE

Mr PLANTIER
Mr PRAS
Mr AGRAIN
Mr REGAL
Mme GARDAIS
Mlle CARRET

ARCHITECTURALE

Mr PLANTIER
Mr ROCHE
Mr BAUDOUX
Mr FLAMAND
Mr HYVERNAT
Mme TERRIER

qui ont déclaré accepter mandat du Conseil Municipal.

REVISION DU P.O.S. (limitée aux secteurs déjà équipés)

Monsieur le Maire ouvre le débat relatif à la mise en révision du P.O.S. avec, à l'appui, le plan pour étude et discussion. Il expose à l'assemblée que le P.O.S. tel qu'il a été approuvé ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par scrutin secret : 9 voix POUR et 3 voix CONTRE

- de prescrire la révision sur une partie du territoire communal du P.O.S. (article R.123-35 Code Urbanisme),
- que les personnes publiques autres que l'Etat qui en auront fait la demande conformément à l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme, seront associées à l'élaboration de la révision du P.O.S. lors des réunions d'études,
- après que le Préfet aura porté à la connaissance du Maire les éléments nécessaires à la révision du P.O.S. conformément aux articles R 123-5 à R 123-35 du Code de l'Urbanisme,
- avant que le projet de la révision du P.O.S. ne soit arrêté par le Conseil Municipal et en tant que de besoin, lorsque le Maire le jugera utile,

- de demander les services de la D.D.E. pour assurer la conduite de la procédure de révision du P.O.S. et de charger le cabinet d'urbanisme Bernard PARIS à VIENNE (Mr KORN, urbaniste) de la réalisation des études nécessaires à la révision du P.O.S.,
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la révision du P.O.S.,
- de solliciter de l'Etat (décret n° 83.1122 du 22/12/83) une dotation pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du P.O.S.

La présente délibération sera transmise au Préfet et notifiée aux Présidents du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture pour qu'ils fassent connaître s'ils veulent être associés à la révision du P.O.S. et, dans ce cas, qu'ils désignent leur représentant.

Le Maire saisira les Maires des communes limitrophes et les Présidents des Syndicats intercommunaux pour savoir s'ils veulent être consultés sur le projet de révision du P.O.S.

La présente délibération du Conseil Municipal sera affichée pendant un mois en Mairie (art. R 123-3 Code Urbanisme) du 22/02/93 au 22/03/93 et mention en sera insérée dans 2 journaux régionaux. Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ainsi que le Dauphiné Libéré.

En l'état actuel des choses, on en est aux toutes premières étapes de la réflexion. Les premiers travaux devraient permettre de définir le cadre et les critères précis des limites de cette opération.

AMENAGEMENT RD 123 A

Monsieur le Maire ouvre le débat et soumet à l'assemblée l'étude du plan fourni par la D.D.E.. Le Conseil Municipal prend également connaissance du devis établi par France Télécom pour la dissimulation des lignes téléphoniques. Une subvention a été demandée au Conseil Général. Contact sera pris avec les riverains concernés.

SIVU : Modification des statuts du SIVU du Pays Viennois

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après échange de vue, le Conseil Municipal approuve les modifications aux statuts du SIVU sous réserve de conformité avec la vocation unique de ce syndicat. Ces modifications consistent à intégrer dans ses activités et compétences tout ce qui concerne l'habitat (PLH).
Adopté à l'unanimité.

- Adhésion au CLH : Le Conseil Municipal réserve sa réponse définitive à l'adhésion au CLH jusqu'à plus ample informé.

CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE

Deux devis sont en présence ; il sera demandé de les réactualiser.

COURRIERS

Lecture est donnée d'un courrier de Mr Norbert DIGONNET concernant la pose d'un miroir pour assurer la sécurité au débouché du chemin du lotissement ROMET ainsi que le curage d'un fossé situé aux SERPAIZIERES. Le Conseil Municipal prend bonne note et Monsieur le Maire précise que ces points sont à l'étude.

Lecture est donnée d'un courrier de Madame RIGAUDIN qui demande qu'un terrain lui appartenant (parcelle non précisée) soit reclassé en zone constructible. Monsieur le Maire procédera aux vérifications nécessaires.

TRAVAUX MAIRIE

Un défaut d'étanchéité est apparu dans la toiture de la mairie. L'ensemble des 120 m² de toiture en terrasse est à revoir. Un premier devis de 43 110 F HT a été fait. Un devis est demandé par ailleurs pour la pose d'une toiture complète. Les coûts des travaux détermineront le choix.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les propositions faites par la société des cars FAURE en accord avec le Conseil Général, pour résoudre le problème concernant le règlement du coût des transports scolaires pour les trois années antérieures; problème issu de la non prise en compte par les services du Conseil Général de la totalité des élèves transportés. La société des cars FAURE prendra en charge l'année scolaire 89/90 pour la somme de 11 975 F, la municipalité prendra en charge 90/91 pour la somme de 15 424 F et le Conseil Général l'année 91/92 pour la somme de 16 025 F. Le Conseil donne son accord pour que la somme de 15 424 F soit prise en compte dans le Budget 93.

ENVIRONNEMENT DECHETTERIE

Monsieur le Maire donne les derniers chiffres en sa possession concernant la fréquentation de la déchetterie intercommunale. En décembre, '99 chuzellois y ont effectué des dépôts.

CABINE TELEPHONIQUE des PINS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande a été adressée par le garage FANJAT à France Télécom, pour le déplacement de la cabine téléphonique (n° 2001) située près de son entreprise. Le nouvel emplacement envisagé se situerait sur le parking en face de l'auberge des Pins. Accord est donné.

HUMANA

Lecture est donnée d'un démenti officiel émanant de cette association et se rapportant à des articles parus dans la presse.

NOUVELLE ASSOCIATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de la création d'un comité local de l'association "Les amis d'un coin de l'Inde et du Monde". Il s'agit d'une association à vocation humanitaire et de type tiers-mondiste déclarée le 23/02/1968 à la Sous-Préfecture de Roanne et dont le siège est à CROIZET-SUR-GAND (Loire). Le but est de venir en aide au village de MELA-MANAKOUDY dans l'état de TAMIL NADU. Le responsable du comité local est Mr J.M. THIBAUDIER

FOIRE à MARENNES : 13 février 1993.

LOCATIF

Piquetage effectué sur le terrain communal en vue de la poursuite du dossier d'inscription dans le programme 1994.

BOULANGERIE

Monsieur le Maire donne les dernières informations à ce sujet. Le dépôt de pain est assuré par Mr GINOT. Tous les efforts sont mis en oeuvre pour une réouverture prochaine.

BULLETIN MUNICIPAL

Pas de décision de prise pour le tirage du bulletin trimestrielle-ment.

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Le nouveau calcul relatif aux indemnités de fonction des Maire/ Adjointes reste à l'étude.

SIVOM ACHAT MATERIEL

Le Conseil Municipal est informé qu'il y a lieu de changer le matériel existant. Pris bonne note.

ENVIRONNEMENT Elagage des platanes

Un devis sera demandé à une entreprise qui pourra effectuer ce travail après notre acceptation du devis.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que de dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

J. PLANTIER



Février

Pluviose

*Février est le mois
du bœuf gras.*

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 FEVRIER 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le 25 février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/02/93

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, AGRAIN BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET

REVISION PARTIELLE DU P.O.S. :

Lecture est faite de la CONVENTION d'études entre la Commune représentée par son Maire, Joseph PLANTIER et l'Atelier Bernard PARIS architecte représenté par Monsieur André KORN urbaniste.

Après demande d'explications et examen des conditions des réalisations, des délais d'exécution de la convention, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La rémunération allouée pour l'exécution de l'étude est fixée à la somme globale forfaitaire de 51 750 F. HT soit 61 375,50 F. TTC

REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE :

Deux devis sont proposés pour charpente/couverture à 4 pans en bois et tuiles de Ste Foy :

- Devis Entreprise DORIER : 74 944,53 F. TTC

- Devis " JANIN : 89 558,50 F. TTC

Rappel du devis d'étanchéité : 43 110 F. HT

Une réflexion est en cours pour retenir la meilleure solution possible en tenant compte de l'agrandissement futur éventuel de la mairie. Quels travaux effectuer en attendant cette addition de construction (harmonie, architecture, matériaux).

REPLACEMENT DU CAMION :

Le Conseil examine 3 devis :

- RENAULT B 90 : benne arrière Marrel - turbo diesel, garanti 1 trimestre - charge utile 1 tonne - poids total 3,5 tonnes, occasion . . . 53 000 Km coût . . . 105 000 F. HT

- IVECO 8 CV : garanti 2 ans benne Forez

* neuf 103 500 F. HT

* neuf 128 000 F. HT

(mêmes caractéristiques mais longueur et largeur plus grandes)

Une démonstration a été demandée.

Il serait souhaitable avant d'acheter de faire appel à d'autres propositions notamment : RVI pour des véhicules neufs de même nature 8 CV. Il conviendra de prendre une décision non seulement en fonction du prix mais aussi en fonction des besoins et de l'usage fait du véhicule. Le Conseil décide de poursuivre la prospection.

CENTRE 1000 LOISIRS :

Le Conseil prend connaissance d'un courrier relatif aux résultats d'une enquête faite par cette association sur la fréquentation du centre aéré. De cette enquête, il ressort que les parents sont surtout intéressés par l'ouverture du centre lors des vacances scolaires ; ils considèrent que l'équipe des animatrices donne toute satisfaction et demandent davantage de sorties. Une autre demande apparaît pour l'ouverture du centre dès 7 h.30. La participation demandée 70 F. par journée (repas compris), 20 F. par demi journée est considérée comme un obstacle pour certaines familles. La suspension momentanée de la publication du journal des associations "LA SEVENNE" pose également le problème de la diffusion de l'information. Des remerciements ont été adressés pour les plantations d'arbres autour du Mille Club. La réflexion sur les différents sujets se poursuit.

YOUgoslavIE : Lecture est faite de la lettre de Mme BERTHAUD en vue d'organiser une dernière collecte de produits alimentaires pour PAQUES (du 29 mars au 9 avril 93). Réception des colis en mairie aux heures d'ouverture. Malgré le succès réduit de la lere campagne, le Conseil décide de procéder au tirage et à la distribution d'un tract avec la participation des conseillers.

Lecture est faite du courrier de Chuzelles-Environnement concernant leur participation au sein des commissions créées pour la zone NAI des PINS. Le Conseil Municipal a pris bonne note de la position de cette association.

PROJET LOCATIF:

A la demande d'explications formulée par certains conseillers, il est à nouveau précisé que le piquetage effectué est une procédure préalable normale et nécessaire pour l'établissement du projet. Cette procédure ne présume pas de l'acceptation définitive du dossier.

BOULANGERIE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil des nombreuses démarches entreprises tant auprès des organismes professionnels qu'auprès des institutions judiciaires pour la réouverture la plus rapide possible de la boulangerie. En l'état actuel des choses, on s'achemine vers une solution en deux étapes: réouverture provisoire de l'ancienne boulangerie, puis transfert dans un bâtiment neuf, implanté en bordure de la RD 36 sur le terrain acquis par la commune avec possibilité de parking. L'implantation devra s'intégrer dans le plan du projet locatif et nécessitera des travaux de viabilisation pour accès. Ces travaux seront à la charge de la commune. Après transfert du fonds, il pourra être procédé à la destruction de l'actuel bâtiment. Ainsi, pourra être progressivement réglé un problème de sécurité et l'aménagement de la place de l'église (avec mise en valeur de celle-ci) pourra être envisagé.

ELECTIONS DES 21 ET 28 MARS 1993 : composition des bureaux :

8 H 12 H

12 H 15 H

15 H 18 H

BAUDOUX
AGRAIN
DUPARC
TERRIER

REGAL
ROCHE
CARRET
GARDAIS

PRAS
PLANTIER
FLAMAND
HYVERNAT

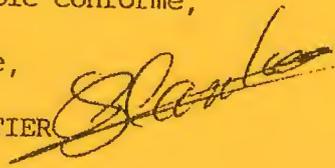
La séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J. PLANTIER



Avec de la chance, vous trouverez même encore des troupeaux.

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 31 MARS 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le 31 mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/93

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, AGRAIN, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER

EXCUSE : Mr BAUDOUX

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET

RD 123 a : Ouverture des plis

Monsieur le Maire informe son Conseil des résultats de la réunion du 30/03/1993, concernant les dossiers de candidatures pour les travaux d'aménagement de la RD 123a. L'entreprise ROMET S.A. qui a proposé le devis le moins élevé 1 122 803 F T.T.C. a été choisie pour effectuer les travaux. Le devis le plus élevé était de 1 884 924 F T.T.C..

BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe son Conseil de l'ouverture très probable de la boulangerie aux environs de PAQUES.

Monsieur William MORAND boulanger-pâtissier, son épouse Dominique et leurs 2 enfants seront les bienvenus dans notre village.

Dans le cadre du déplacement éventuel de la boulangerie, il sera demandé au service des "DOMAINES" une évaluation du terrain A2166 2167 et A 527 en vue de l'acquisition par la Commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à continuer les démarches et à signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation de ce projet.

A.S.E.M.

Suite aux décrets du 28/08/1992, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la transformation des postes d'ASEM en postes d'AGENTS D'ENTRETIEN à compter du 1er mai 1992,
- ACCEPTE la transformation de ces mêmes postes d'AGENTS D'ENTRETIEN en postes d'AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES au 30 août 1992,
- DIT que les crédits nécessaires à ces changements sont prévus au BUDGET.

ENVIRONNEMENT : ASSAINISSEMENT "LA COMBE"

Monsieur le Maire informe son Conseil que dans le cadre de l'aménagement futur de la Zone d'Activité des PINS, il faudrait demander au Conseil Général une INSCRIPTION relative à une tranche d'assainissement lieu-dit "LA COMBE" pour un montant de :
- 835 833, 50 Francs.

Après délibération, l'Assemblée accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation de ce projet.

ENVIRONNEMENT : DECHETTERIE

CHUZELLES 93 entrées en février.
Le Conseil Municipal prend connaissance de demandes émanant de certains habitants, qui ne disposent que du dimanche pour se rendre à la déchetterie. Il est précisé que les premiers horaires ont été établis "à l'essai" et qu'ils pourraient éventuellement être revus selon les besoins, après discussion et concertation avec le Syndicat Intercommunal compétent.

BUDGET

Lecture est faite du Budget Primitif 1993 COMMUNAL.

Des explications sont demandées sur certains chapitres.

Ce Budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement :.....	4 389 837 F
- section d'investissement :.....	3 019 667 F

Une discussion s'engage sur le financement de l'emprunt destiné à couvrir les frais d'aménagement de la RD 123a. On peut considérer qu'il faut le répercuter sur la Taxe d'Habitation et sur le Foncier Bâti pour ne pas attaquer la capacité d'emprunt de la commune et pour ne pas se priver d'autres investissements accessoires. Mais il faut aussi tenir compte du fait qu'on ne saurait mettre en difficulté de nombreux foyers chuzellois, en augmentant de façon trop importante le taux de la part communale de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti. Le Maire propose l'augmentation limitée du taux de la part communale de la Taxe d'Habitation de 9 % à 9,25 %, les autres taux restants inchangés, ce qui représente 2,78 % d'augmentation sur ladite taxe.

Après délibération, le budget présenté a été voté à bulletins secrets. Le résultat du scrutin a donné :

- 8 voix POUR
- 2 voix CONTRE (dont 1 qui a signé quand même)
- 1 bulletin blanc (a signé)

Soit 10 signatures sur 11 membres présents ont été apposées sur le registre.

BUDGET C.C.A.S.

Lecture est faite du Budget Primitif 1993 du C.C.A.S..

Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :

- 39 669 F.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE/SIVOM

Monsieur PRAS, Adjoint à la VOIRIE et directeur des travaux, informe les membres présents de l'Assemblée qu'il y a lieu de faire connaître le plus rapidement possible au SIVOM des deux Cantons de VIENNE, l'enveloppe consacrée à la voirie communale.

Suite à une estimation des travaux, le montant approximatif de ceux-ci (emplois + revêtements) s'élèverait à 160 000 F.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

J. PLANTIER



SEANCE DU 6 AVRIL 1993

L'an mil neuf cent quatre-vingt treize, le 6 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 2/04/1993

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE 1er adjoint, Messieurs BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.
Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : Mr AGRAIN donne pouvoir à Mr DUPARC.

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

CONCERTATION POUR CREATION Z.A.C. DES PINS

Monsieur le Maire propose à son Conseil d'adopter la procédure de Zone d'Aménagement Concerté pour la zone d'activité des PINS. Il explique les raisons de ce choix, de préférence à la procédure de Lotissement Industriel, qui a l'inconvénient d'imposer la réalisation préalable de l'ensemble de la viabilité et de figer des parcelles qui ne correspondraient pas forcément à la demande.

La procédure de Z.A.C. a l'avantage de permettre un aménagement progressif et de saisir toute opportunité rapide d'achat. Dans le cadre de cette procédure, Monsieur le Maire propose d'associer à la réflexion, toutes les personnes intéressées et d'ouvrir ainsi la concertation. Cette concertation très ouverte se fera sur un dossier de préétude.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, après avoir délibéré le Conseil décide d'ouvrir la concertation selon les modalités suivantes :

- publication dans la presse locale,
- affichage,
- bulletin municipal.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier de préétude, qui sera disponible en Mairie entre le 13 avril et le 13 mai 1993, aux heures habituelles d'ouverture. Toute personne intéressée pourra exprimer un avis.

Enfin, le Maire pourra prendre toute initiative pour le suivi de l'information au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.

RD 123a

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il sollicite le concours de la D.D.E. pour l'aménagement de la RD 123a (maîtrise d'oeuvre) pour un montant T.T.C. de 66 665,06 F.

Après discussion, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
J. PLANTIER

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 MAI 1993

L'an mil neuf cent quatre-vingt treize, le 14 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 6/05/1993

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE 1er adjoint, Messieurs BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.
Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : Mr AGRAIN donne pouvoir à Mr DUPARC.

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil de prendre connaissance des résultats de la CONCERTATION ouverte dans le cadre de la procédure de ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ pour la zone d'activités des PINS. Il est à noter que cette concertation s'est voulue la plus ouverte possible et que l'annonce en a été faite par la distribution d'un bulletin municipal intermédiaire dans tous les foyers chuzellois.

Un compte-rendu général est donné de l'ensemble des réunions qui ont eu lieu avec les différents partenaires - publics et privés - de l'opération :

FRANCE TELECOM : un nombre suffisant de lignes se trouve en bordure de la RN 7. Il sera demandé que les installations nouvelles soient dissimulées en dispositif souterrain.

DDE VIENNE : - le débouché le plus propice se situerait à l'emplacement existant.

- les bâtiments d'activité devront être construits à 25 m. de l'axe de la route et les logements de fonction à 35 m.
- le virage en sommet de côte présente des dangers et nécessitera un aménagement particulier.
- évacuation des eaux usées ; 3 solutions à l'étude : le long de la RD 36, le fond de combe et la crête du talus de combe.
- terrassement : selon les études géotechniques, une utilisation des déblais en remblais devrait être possible.
- eaux pluviales : un dispositif de rétention est à prévoir.

DDE LYON : pour la sécurité du virage des PINS en sommet de côte, 2 solutions sont envisageables : un merlon de terre de protection ou des glissières en béton armé.

E.D.F. : la présence de la ligne haute tension ne générerait pas. La ligne moyenne tension peut être déplacée et pourrait être enterrée.

DDA: rejet des eaux pluviales : autorisation préfectorale nécessaire pour plus d'1 ha drainé

- en cas de rejet d'hydrocarbure, une approbation préfectorale est nécessaire ; des dispositifs séparateurs particuliers doivent être prévus.
- la question est à étudier en liaison avec le contrat de rivière du Syndicat des 4 Vallées.

SYNDICAT DES 4 VALLEES : Il est impératif de ne pas rejeter dans la SEVENNE plus d'eau qu'il n'y en arrive actuellement. Un système de rétention globale paraît donc nécessaire, dont l'écoulement serait réglable et dont les calculs seraient surdimensionnés pour raison de sécurité.

S.D.E.I. : l'alimentation en eau potable ne paraît pas poser de problèmes particuliers. La liaison avec le réseau est possible. L'interconnection en projet avec le réseau de COMMUNAY permettrait de parer aux dysfonctionnements éventuels.

CENTRE DE SECOURS : un débit de 120 M3/heure est nécessaire pour des zones industrielles classiques. Pour la sécurité spécifique des activités, elle sera étudiée dans le cadre du permis de construire.

PREETUDE GEO"TECHNIQUE : vu la nature du sol, il apparaît que les remblais ne devront être effectués que par temps sec et compactés couche par couche.

AGRICULTEURS : un consensus se dégage sur l'opération d'échange et de vente entre propriétaires, commune et aménageur. Une attention particulière est demandée pour l'écoulement des eaux pluviales et usées. En cas de passage sur terrain privé, une indemnité pour servitude serait à prendre en compte.

COMMERCANTS - ARTISANS : les différents points évoqués sont les suivants :- existence de projets similaires à proximité,
- les questions liées à la taxe professionnelle (montant, exonération éventuelle),
- montant de l'investissement communal dans l'opération (il devrait être limité pour ne pas pénaliser les finances communales et la fiscalité des activités existantes)
- signalisation autoroutière à prévoir avec indication "CHUZELLES",
- sécurité (clôture, gardiennage),
- prévision de logements d'accompagnement
- sécurité au tournant en sortie du hameau des PINS

LE CAHIER DE CONSULTATION ouvert à la population met l'accent sur divers points qui rejoignent ceux évoqués soit par les conseillers municipaux soit par les techniciens des divers services administratifs soit encore par les acteurs de la vie économique locale. 2^e familles sont intervenues pour exprimer un avis concernant les aspects : esthétiques liés à la modification du paysage, - juridiques (recours devant le Tribunal Administratif et annonce d'autres recours, classement de la combe), - techniques, (évacuation des eaux pluviales et des eaux usées) - économiques (investissement communal et retour d'investissement attendu, concurrence d'autres zones, conjoncture économique, - moraux "à quand la découverte du scandale ?". D'autres préoccupations concernent le devenir de la zone et l'aménagement interne ainsi que la maîtrise de l'opération. Il est à noter que quelques avis exprimés font état du désir de laisser la commune telle qu'elle est. Quant aux avis concernant l'opposition à toute création de zone d'activités, ils relevaient plutôt de l'enquête publique relative à l'extension de la zone en question.

Monsieur le Maire apporte des éléments de réponse à quelques unes des questions soulevées.

- en tout état de cause et après visite de la Combe, un passage d'une quinzaine de mètres doit être sauvegardé : petites terrasses de molasse en cascade,
- après échange des terrains concernés, la commune achète puis revend le terrain acquis à l'aménageur. Le surplus de la revente pourra servir à l'aménagement du réseau d'extension de l'assainissement,
- la participation financière de l'aménageur peut être envisagée sous la forme soit de la TLE (la commune aura à sa charge le réseau d'eau potable et d'eaux usées), ou de participation à des équipements précis.
- Le tourne à gauche serait à la charge de l'aménageur.
- En principe, l'opération ne devrait pas se traduire par des dépenses supplémentaires imposées aux contribuables.

Monsieur le Maire propose d'approuver le bilan de la concertation. Il demande en outre, le dépôt par la Ste AJC d'un dossier de création de ZAC avec cahier des charges et étude de financement. Ce dossier devra tenir compte des diverses observations formulées et permettra au Conseil de prendre une décision définitive de création en toute connaissance de cause.

Après avoir pris connaissance des différentes observations formulées, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de la concertation et la demande de dossier de création. Le vote donne 11 voix POUR et une abstention.

MAINTIENANCE INFORMATIQUE : le contrat sur les logiciels est approuvé pour la somme de 4 155,15 F. En ce qui concerne le matériel lui-même, une décision sera prise ultérieurement.

SYNDICAT DES EAUX : le Conseil approuve la proposition de calculer en cas de surconsommation accidentelle, la surtaxe d'assainissement de 2 F/M3 sur la base de la moyenne de consommation des trois dernières années.

PRET GROUPAMA : montant 200 000 F au taux de 8,30 % sur 15 ans. Montant annuel du remboursement 23 795,67 F. Il conviendrait d'attendre une baisse éventuelle des taux mais il s'agit d'un prêt spécifique qui n'est accordé que dans un délai limité.

ASSURANCE CAMION : Trois possibilités :

- tous risques avec franchise de 2 500 F montant prime 3 870 F
 - tous risques avec franchise de 3 750 F montant prime 3 526 F
 - au tiers avec franchise de ... 3 750 F montant prime 2 555F
- Après réflexion, le Conseil délibère. La première possibilité est adoptée à l'unanimité.

Création d'un SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION : le Conseil décide de demander des renseignements supplémentaires (avantages, inconvénients, coût) et d'envoyer un courrier pour émettre des réserves. Le sujet est à revoir.

CHAUDIERE ECOLES/MAIRIE : le Conseil approuve le contrat d'entretien pour le brûleur et la chaudière pour un montant de 1 000F (au lieu de 2 contrats distincts pour un coût supérieur).

Lettre de M. & Mme DURIF concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Des explications du calcul sont données. C'est la valeur foncière de l'habitation (et non pas le nombre de personnes au foyer) qui est prise en compte.

ENVIRONNEMENT/DECHETTERIE : il a été enregistré 160 entrées en AVRIL pour notre commune. Une demande d'heures supplémentaires d'ouverture sera confirmée. Les délégués exposeront le problème à la prochaine réunion.

CANTINE: un questionnaire concernant l'amélioration du service devait être adressé aux parents. Toutefois, le bureau n'ayant pas encore donné son accord, une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

ENVIRONNEMENT-STATION D'EPURATION : les travaux sont en cours et les délais sont tenus malgré les intempéries.

CONTRAT DE RIVIERE : une réunion a eu lieu en sous-préfecture de VIENNE le 12 mai en présence de MM. Richard SAMUEL sous-Préfet et EUDELINE Président du Syndicat hydraulique des 4 vallées. L'objectif du CONTRAT DE RIVIERE est :

- améliorer l'écoulement des eaux et protection contre les crues,
- améliorer l'environnement ainsi que la réalisation d'aménagement visant à la mise en valeur paysagère et piscicole des cours d'eau.

Des études sont en cours. Une réunion de la commission est prévue mercredi après-midi.

Concours de boules des ELUS organisé par la Mairie de CHASSE SUR RHONE. S'inscrire rapidement.

CANAL DE L'ETANG DES MERLES: une affiche municipale interdisant l'ouverture des vannes pendant un certain temps a été apposée pour permettre des travaux de réparation.

La séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, J. PLANTIER



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 3/06/1993

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, BAUDOUX DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.
MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : Monsieur AGRAIN.

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

Z.A.C. des PINS

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de délibérer sur l'approbation et la création de la Z.A.C. LE MAS des ENTREPRISES des PINS.

Monsieur le Maire rappelle que la modification du Plan d'Occupation des Sols a conduit à apporter des changements au niveau du quartier des PINS, de façon à permettre la mise en oeuvre de son urbanisation sous forme d'un espace d'activités.

Il rappelle que par délibération, la Commune a, en application de l'article R 311.16.1 du Code de l'Urbanisme, annoncé son intention de créer une Z.A.C..

Il rappelle que par délibération du 14/05/93, le Conseil Municipal a clos la concertation menée en application de l'article L 400.2 du Code de l'Urbanisme.

Il rappelle aussi que suite à l'approbation de la concertation, un complément d'informations avait été demandé.

Le Conseil se consacre à l'étude des documents reçus :

- cahier des charges : Mr J. DUPARC procède à la lecture de ce document. Il est demandé d'ajouter aux conditions énumérées une réglementation de l'éclairage des locaux (enseignes lumineuses, néons...) pour éviter toute gêne. De même, au niveau de la voirie, il est précisé qu'elle sera remise en "bon état".
- modalités de financement : Mr J. DUPARC présente un plan de trésorerie qui tient compte des délais et des premières indications de l'aménageur éventuel. Ce plan est établi selon des hypothèses pessimistes (emprunt à 10 % par forcément nécessaire). A terme (3 ans à compter de la date du dépôt du permis de construire initial), en tenant compte des subventions, de la TLE, de la récupération de la TVA, des emprunts, l'opération devrait se solder positivement et permettre la mise en place d'une partie du réseau d'assainissement, avec possibilité de liaison et prolongation ultérieures. Il est précisé qu'il convient de distinguer les travaux à la charge de l'aménageur (tourne à gauche RD 36, rétention des eaux pluviales, sécurité virage RN 7, voirie intérieure) et les travaux à la charge de la commune (extension réseau eau potable et eaux usées). A noter que le risque commercial est assuré par l'aménageur seul et que seul celui-ci est responsable juridiquement. La Z.A.C est soumise au régime de la TLE. La lecture de ces documents ne suscite pas de remarques particulières.

La discussion s'oriente sur les points suivants :

- dans l'hypothèse de l'échec de l'opération Z.A.C à vocation socio-économique avec orientation artisanale et tertiaire, la commune se trouverait propriétaire d'un terrain.
- tant que la Z.A.C n'est pas officiellement créée, tant que l'aménageur n'a pas été officiellement choisi par délibération du conseil, il n'est pas possible d'indiquer avec précision les entreprises qui sont candidates à une implantation. Toutefois, le maire peut indiquer que des demandes ont déjà été reçues et que les simulations de calcul de TLE correspondent à une assez forte probabilité.
- un conseiller attire l'attention sur la dégradation de la situation économique.
- en cas de demande d'exonération, renvoi sera fait à la commission adéquate et au conseil.

Après lecture des pièces et discussion, Monsieur le Maire soumet au vote du conseil la proposition de création de la Z.A.C. La ZAC dénommée "le MAS des ENTREPRISES des PINS" a pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de la construction de bâtiments à usage professionnel, de logements de fonction, d'activités tertiaires et artisanales. L'aménagement et l'équipement de la zone seront conduits par un aménageur privé en vue de sa réalisation.

Une discussion s'élève sur le choix du mode de vote. Le vote à main levée ayant été adopté il en résulte : 8 voix POUR 3 voix CONTRE (Mmes CARRET, TERRIER, Mr BAUDOUX). La création de la ZAC est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire soumet ensuite au vote l'approbation du programme des équipements publics. Lecture est donnée du projet d'acte de concession pour l'aménagement de la zone. Le conseil décidera après réflexion sur quelques points. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en oeuvre avec l'aménageur, ainsi que toute convention dans le cadre de la réalisation de la ZAC. Le vote est approuvé par 8 voix POUR, 3 voix s'expriment CONTRE (Mmes CARRET, TERRIER, Mr BAUDOUX).

Pour conclure, Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer les difficultés budgétaires que traverse la commune, compte tenu entre autres de la baisse des revenus issus de la TLE. Il rappelle qu'en 1991 la commune n'avait plus de capacité d'emprunt et que le moindre emprunt aurait provoqué la mise sous tutelle.

Il évoque le dépôt de recours devant le Tribunal Administratif, ainsi que l'annonce de futures plaintes.

Il indique que pour répondre aux demandes concernant notamment les écoles, il n'y a pas d'autres solutions que d'augmenter fortement l'imposition des contribuables ou de trouver des possibilités nouvelles de ressources.

Monsieur le Maire annonce enfin qu'en 1995, la commune retrouvera le même taux d'endettement qu'actuellement.

HUMANA

Demande l'autorisation de déplacer le conteneur à vêtements situé aux PINS. Le Conseil n'élève pas d'objection, dans la mesure où l'emplacement choisi reste sur le domaine public.

ADHESION DE LA COMMUNE DE JARDIN AU SYVROM

A compter du 1er juillet 1993 aux conditions suivantes :

- versement de la participation forfaitaire de 42 000 F
- versement d'un droit d'entrée de..... 77 500 F
- Puis, pour les dépenses de fonctionnement, participation calculée au nombre d'habitants
- la participation aux dépenses d'investissement se fera en fonction de la population et du potentiel fiscal global.

Après délibération, le Conseil accepte cette demande d'adhésion.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après réunion de la Commission "Relations avec les Associations", les propositions ci-dessous sont faites :

- CLUB DES ANCIENS	580 F
- ASSOCIATION FAMILIALE	1.000 F
- A I D M R	6.100 F
- A C C A	560 F
- FOOT BALL CLUB CHUZELLES/SERPATIZE	2.000 F
- ETOILE SPORTIVE SEVENNE	360 F
- A F I P E I M	1.200 F
- CHORALE LA CLE DES CHANTS	1.000 F
- HARMONIE SEYSSUEL/CHUZELLES	4.000 F
- ASSOCIATION DES JEUNES	850 F
- BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	
- SAINT MARTIN D'HERES	400 F
- CHAMBRE DES METIERS DE VIENNE	1.650 F
- PREVENTION ROUTIERE	100 F
- BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DE VIENNE	100 F
- ASSOCIATION MAIRES/ADJOINTS	100 F
- STE PROTECTRICE DES ANIMAUX	1.680 F
- COMITE DE PROBATION	370 F
- CENTRE MILLE LOISIRS	2.500 F
- CENTRE AERE	4.000 F

Voté à l'unanimité.

Une réflexion s'amorce sur la façon dont le prochain bulletin municipal pourrait reprendre certaines informations importantes concernant les associations, tant que le journal "LA SEVENNE" n'aura pas repris sa publication. Le sujet reste à l'étude et sera débattu à la prochaine réunion des associations.

Monsieur le Maire précise que la municipalité est en droit de demander les comptes des associations dans le cas où elle leur accorde des subventions ou dans le cas où elle met des locaux municipaux à leur disposition.

La séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 JUIN 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 8/06/93

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er adjoint, DUPARC, FLAMANT, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, TERRIER.

EXCUSES : MM AGRAIN, BAUDOUX, Mme GARDAIS.

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE

Le contrat proposé comprend la maintenance du matériel informatique qui sera assurée par la Sté TELCI-GRENOBLE : pour un montant total de 1.384,20 F HT.

ENQUETE PUBLIQUE SILO ST ROMAIN EN GAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil le dossier d'une enquête publique, sur la demande présentée par la Sté "La Dauphinoise", en vue d'être autorisée à exploiter un SILO de stockage de céréales situé en zone portuaire de LOIRE à ST ROMAIN EN GAL. Un avis de cette enquête a été affiché du 30 avril au 18 juin inclus.

Il ne se dégage pas de remarques particulières.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et émet un avis favorable.

ENVIRONNEMENT

Déchetterie : Nombre d'entrées en mai pour CHUZELLES : 206.

Décharge de ST ALBAN : 300 tonnes par an seront admises au lieu de 60.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Lecture est faite du Compte Administratif 1992 communal, ainsi que du compte de gestion. Après quelques demandes d'explications et les réponses fournies, l'assemblée vote par 8 voix POUR, 1 abstention pour les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement	185 181,91 F
- Excédent d'investissement	326 493,57 F
- Résultat de clôture.....	511 675,48 F

Lecture est faite du compte administratif 92 du CCAS, qui fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement	35 829,94 F
- Excédent d'investissement	20,00 F
- Résultat total de clôture	35 849,94 F

Après délibération, le compte est adopté.

Monsieur DUPARC transmet au Conseil une demande formulée par Mme RODRIGUEZ Présidente du CENTRE 1000 LOISIRS. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du Budget Supplémentaire.

SIVU : Commission Tourisme

Pour information : une réunion relative à l'HEBERGEMENT en MILIEU RURAL aura lieu le jeudi 24 juin au Mille Club. Cette réunion s'adresse en particulier aux agriculteurs et regroupera les communes de VILLETTE-SERPAIZE-CHUZELLES-LUZINAY-SEYSSUEL et CHASSE.

REMEMBREMENT

Communes : LUZINAY, ST JUST CHALEYSSIN, VILLETTE DE VIENNE avec extension sur CHUZELLES. Il s'agit d'un projet d'aménagement foncier concernant le remembrement d'une partie de la vallée de la SEVENNE.

Une délégation d'agriculteurs manifestant son désaccord avec le projet d'échange de certaines parcelles de valeurs inégales a été reçue en Mairie.

La Commune de CHUZELLES se trouve dans une situation particulière car, touchée par une extension réduite, elle n'a pas eu de représentants dans les diverses commissions et s'est trouvée ainsi éloignée de la concertation.

D'autre part, la participation financière des communes n'est pas encore connue à ce jour. Dossier à suivre.

La séance est levée.

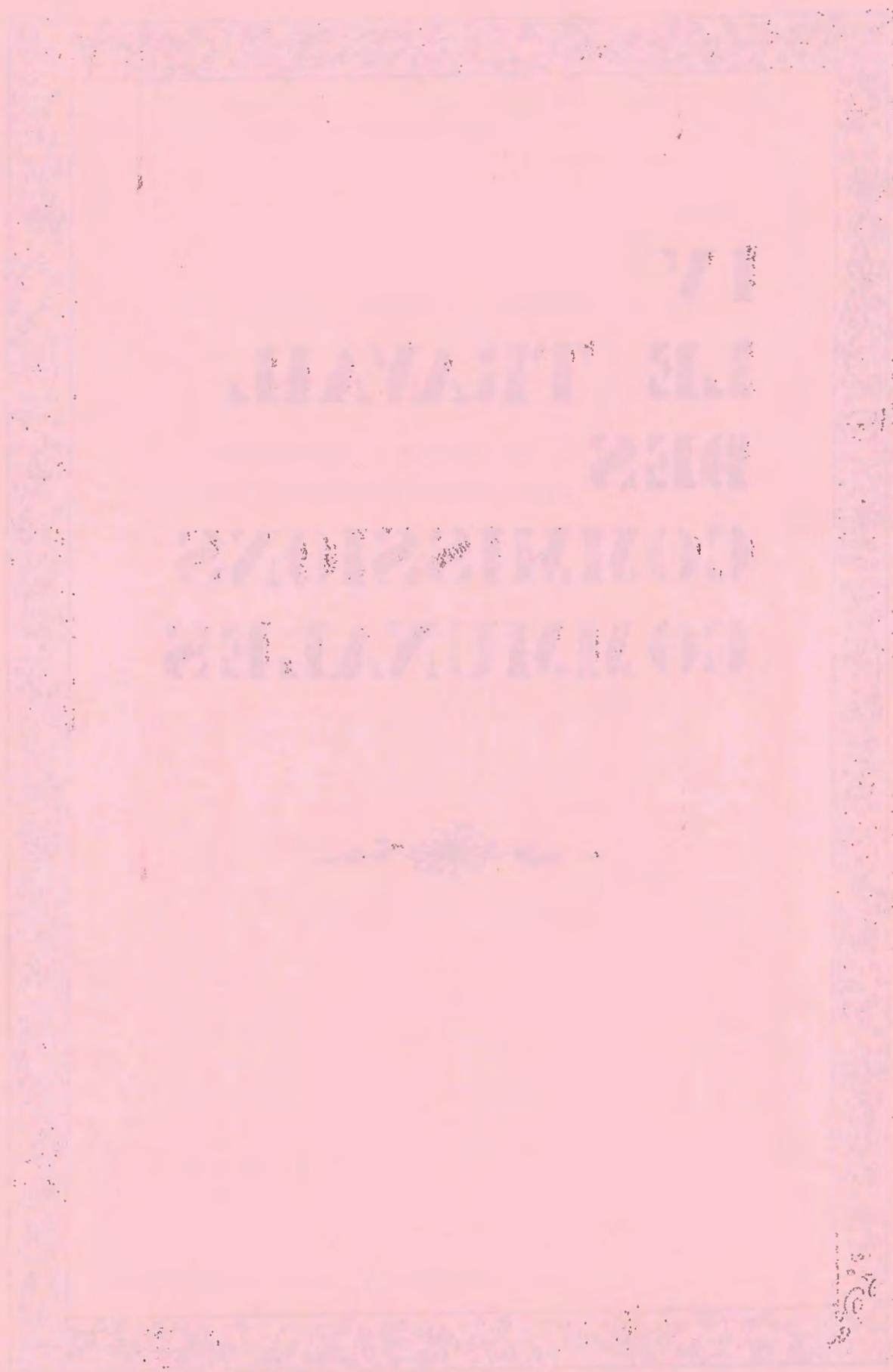
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES





71

JAYANT S.E

2500

2700/2800

2800/2900



1500

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1992

Avec les vœux du Maire, il est maintenant de tradition de récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries 1992.

Le jury était heureux de distribuer, coupes, médailles, compositions florales et bons d'achats aux participants.

Nous remercions les Etablissements BOURGUIGNON, qui chaque année participent aux récompenses en offrant également des bons d'achats.

Notre village, inscrit au concours Départemental, reçut cette année encore le prix du fleurissement 92 (un joli diplôme que l'on peut voir dans son cadre en mairie en atteste) et trois Chuzellois furent sélectionnés dans la 2ème catégorie : communes de 1001 à 2500 habitants. Il s'agit de Mesdames et Messieurs BOUCHER Pierre, PALIN Henri et PLANTIER Roger.

Sur le plan communal, le 1er prix toutes catégories confondues, fût attribué, pour la deuxième année consécutive à Mme BELLON Jeanine.

Enfin le palmarès ci-dessous fût dévoilé.

Catégorie Maison avec jardin :

1er prix : SIMON André
2è " : HYVERNAT Claudius
3è " : PESTY Bernard
4è " : CHENAVIER Paul

Catégorie Jardin visible de la voie publique :

1er prix : BELLON Jeanine
2è " : BRAT Gérard
3è " : GAYVALLET Daniel
4è " : GAY Eugène
5è " : PRAS Marcel
6è " : LEYZIN Raymond

Catégorie Jardin Intérieur :

1er prix : TRAUTMANN Henri
2è " : GARCIA Daniel
3è " : TRUCHET André
4è " : ESCOFFIER Raymond
5è " : REGAL Joseph

.../...

Catégorie Balcon ou terrasse sans jardin :

1er prix : FAURE Maurice
2è " : BERTHOLAT Georges
3è " : MAS Marcel
4è " : REVEYRAND Paulette

Catégorie Bordure voie publique :

1er prix : NORMAND Pascal
2è " : FOREST Albert
3è " : Mme CLERC Albert

Catégorie Terrasse avec Jardin :

1er prix : CARRET Michel
2è " : MEYER Marc

Catégorie Ferme fleurie :

1er prix : RICHARD Pierre
2è " : CARRET Pierre
3è " : PRAS Georges et GAYVALLET Jean

Catégorie Maison secondaire :

1er prix : LONGIN Roger

HORS CONCOURS

Mr et Mme BOUCHER Pierre reçurent la médaille d'or avec une moyenne de 18,95/20 !!!

2è prix : PALIN Henri
3è " : Mr PORTALES
4è " : MEUNIER André
5è " : PLANTIER Roger
6è " : BRUN Antoine

Enfin, un bon d'achat fût remis à chaque école, afin d'encourager les enfants à fleurir leur cour de récréation.

Nous pouvons aussi remercier nos cantonniers qui s'efforcent de rendre le village accueillant en fleurissant places, carrefours, Mille-Club, etc....

A l'heure qu'il est, chacun prépare le concours 93 ; bonne chance à tous.

VOIRIE

PROGRAMME SIVOM 1993 (160 000 F)

REVETEMENT

- voie communale n° 17..... Escoffier
- voie communale n° 16..... Gonzalès
- voie communale n° 15..... Jamais
- voie communale n° 13 A..... Boussole
- voie communale n° 9 D..... Thiers
- voie communale n° 5 B..... Grange Neuve
- voie communale n° 5 A..... des Pins à la RD 36

REFECTION

- réfection partielle de la VC 5 D, en enrobé à chaud par l'entreprise SIMON, pour un montant d'environ 35 000 F.
- pose de tuyaux diamètre 600 au VERDIER et à la COMBE de THIERS pour environ 15 000 F.
- aménagement de la RD 123 A du carrefour de BOIRON au VILLAGE
 - * pose de tuyaux
 - * création d'un trottoir
 - * pose de bordure
 - * réfection du tapis

l'entreprise ROMET aura l'attribution de ces travaux pour un montant de 1 122 800 Francs, travaux qui ont débuté courant juin.

- élagage des platanes place de la mairie coût 1 500 F.
- achat d'un camion B 90 RENAULT d'occasion, pour la somme de 120 000 F.
- achat de divers panneaux de signalisation, pour un montant de 8 000 F.

BATIMENTS

- Pose d'une fenêtre au logement de l'ancienne école,
- Réfection du mur allant de la cure à la salle des "anciens",
- Réparation de la toiture de la mairie,
- Achat de matériaux pour la création d'un mur au jeu de boules, ce dernier étant réalisé par l'association "A.B.C.",
- Création d'une aire de jeux (dans le terrain nouvellement acquis par la commune) pour l'école primaire,
- Réalisation d'un bloc sanitaire dans l'un des garages du groupe

Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

N° 32 DEPOT LEGAL - JUIN 1993 -